



## Rapport d'analyse

### « Faites-nous part de vos propositions pour une prévoyance vieillesse »

Analyse des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique en ligne, réalisée du 4 octobre au 2 décembre 2024.

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>À propos de « Schwätz mat! »</b> .....                                | <b>3</b>  |
| « Schwätz mat! D'Zukunft vun eiser Altersofsecherung » .....             | 3         |
| En quoi consiste « Schwätz mat! » ? .....                                | 3         |
| Quelles étapes ont déjà eu lieu lors de la phase de consultation ? ..... | 3         |
| Qui a participé à la consultation en ligne ? .....                       | 4         |
| Que contient ce rapport ? .....  | 5         |
| Quelles sont les prochaines étapes ? .....                               | 5         |
| <b>Méthodologie d'évaluation</b> .....                                   | <b>6</b>  |
| Préparation des contributions pour l'évaluation .....                    | 6         |
| Élaboration d'un système de catégories à partir du matériel .....        | 6         |
| Codage du matériel .....   | 7         |
| Quantification .....   | 7         |
| Identification des schémas de connexion .....                            | 7         |
| Traitement des contributions textuellement similaires .....              | 8         |
| <b>Résumé</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>Résultats par thème</b> .....   | <b>12</b> |
| Montants des pensions et plafonnement .....                              | 14        |
| Modèles alternatifs de financement du système de pension .....           | 17        |
| Âge de départ à la retraite et transitions .....                         | 20        |
| Montant et plafond des cotisations .....                                 | 23        |
| Orientation durable du système de pension .....                          | 27        |
| Harmonisation des systèmes .....   | 30        |
| Prévoyance-vieillesse complémentaire, professionnelle et privée .....    | 33        |
| Prise en compte des situations de vie particulières .....                | 36        |
| Fiscalité des pensions .....   | 39        |
| <b>Liens entre les résultats</b> .....                                   | <b>41</b> |
| Clusters de connexion .....  | 41        |
| Schémas argumentatifs .....  | 42        |
| Chaînes d'argumentation .....  | 43        |
| Propositions de solutions interconnectées .....                          | 44        |
| <b>Mentions légales</b> .....  | <b>45</b> |

# À propos de « Schwätz mat! »

## « Schwätz mat! D'Zukunft vun eiser Altersofsecherung »

Avec « Schwätz mat! », le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, mandaté par le gouvernement, a lancé un vaste processus de consultation sur la pérennisation de la prévoyance-vieillesse. À travers cette initiative, le gouvernement du Grand-Duché, sous la direction du ministère, aborde un sujet qui touche directement le quotidien des gens, et se caractérise par une grande complexité. Dans ce cadre, l'implication en amont des groupes d'acteurs concernés et des citoyens, ainsi qu'une communication bien planifiée et une campagne d'information transparente s'avèrent indispensables.

### En quoi consiste « Schwätz mat! » ?

L'objectif général du processus de consultation « Schwätz mat! » est de favoriser une discussion objective et transparente, réunissant des experts, la société civile et les citoyens. Un autre objectif clé est de fournir des informations claires et accessibles sur la pérennisation de la prévoyance-vieillesse, ainsi que sur l'état d'avancement des discussions à chaque étape du processus.

Ce processus est divisé en deux phases : une phase de consultation qui s'est déroulée d'octobre 2024 à la fin de l'année, et une phase de dialogue qui démarrera début 2025. Ces phases se distinguent à la fois par leurs objectifs concrets et par les formats mis en œuvre et prévus.



### Quelles étapes ont déjà eu lieu lors de la phase de consultation ?

L'objectif général de la phase de consultation était de fournir au grand public des informations transparentes sur le système de pension et son fonctionnement. Sur la base de projections et d'études récentes concernant les défis à venir, les citoyens devaient être informés de la viabilité du système. Il s'agissait également de recueillir des propositions pour assurer une pérennité durable de la prévoyance-vieillesse.

Pour atteindre ces objectifs, différents formats ont été mis en place. Ainsi, le ministère a mené 13 entretiens de fond avec des groupes de parties prenantes afin de mieux

comprendre et de recueillir leurs positions, idées et propositions sur le système de pension. Ces échanges feront l'objet d'un rapport distinct.<sup>1</sup>

Parallèlement, une campagne publique a été lancée et une plateforme en ligne a été mise en place. Celle-ci regroupe et présente de manière structurée des informations pertinentes, tout en offrant au grand public la possibilité de soumettre ses propositions pour un système de pension durable. Ce sont précisément ces propositions issues de la consultation publique qui sont mises en avant dans le présent rapport.

## Qui a participé à la consultation en ligne ?



La consultation publique du processus « Schwätz mat! » s'est déroulée sur une période de 59 jours. Du 4 octobre au 1er décembre 2024, 4 525 visiteurs uniques ont consulté un total de 14 098 pages. Le temps moyen de visite était de 2 minutes et 36 secondes. Au total, les utilisateurs ont publié 2 022 messages, soit environ 34 messages par jour. Le nombre moyen de caractères par message est d'environ 400.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles sur <https://pensioun.schwätzmat.lu/dates>.

<sup>2</sup> Les visites n'étaient enregistrées que si les cookies statistiques optionnels avaient été acceptés. Chaque contribution était limitée à 500 caractères, mais il était possible de soumettre plusieurs contributions à partir d'une même adresse e-mail.

## Que contient ce rapport ?

L'objectif de ce rapport est d'assurer la transparence des propositions reçues grâce à une analyse détaillée des contributions<sup>3</sup>, et de fournir ainsi une base importante pour la suite du processus.

Le premier chapitre fournit les réponses essentielles autour du processus « Schwätz mat! », y compris un aperçu statistique de la participation à la consultation en ligne (voir ci-dessus). Il est suivi d'une esquisse de la « Méthodologie d'évaluation », avant qu'un « Résumé » n'offre une première vue d'ensemble des principaux résultats de l'analyse, des priorités identifiées au sein des groupes thématiques et des clusters dominants.

Le chapitre « Résultats par thème » se concentre ensuite sur les thématiques principales (catégories principales) et les sous-thèmes (sous-catégories) dans lesquels les contributions peuvent être classées et synthétisées. Les thèmes centraux sont identifiés et hiérarchisés en fonction de leur fréquence d'occurrence. De plus, les contenus clés sont exposés et illustrés par des exemples concrets.

Le rapport d'évaluation se termine par l'identification des principaux clusters de connexion, des argumentations marquantes ainsi que par la présentation des propositions de solutions interconnectées dans le chapitre « Liens entre les résultats ».

## Quelles sont les prochaines étapes ?

La prochaine étape sera le lancement de la phase de dialogue début 2025. Cette phase mettra l'accent sur l'élaboration d'une compréhension commune et le développement de solutions concrètes, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la phase de consultation. Jusqu'à l'été 2025, cette phase offrira également de nouvelles opportunités de participation. Le processus inclura à la fois des tables rondes d'experts et une consultation en ligne du public sur des questions spécifiques dans les domaines thématiques pertinents.

---

<sup>3</sup> Les réponses reçues sont également publiées sous forme brute et anonyme en annexe du présent rapport.

# Méthodologie d'évaluation

Les étapes de l'évaluation des contributions sont décrites ci-après.

## Préparation des contributions pour l'évaluation

Dans un premier temps, toutes les contributions soumises ont été entièrement lues afin d'obtenir une vue d'ensemble de leur contenu. Les contributions hors sujet ont été écartées.<sup>4</sup> Ont été conservées :

- Les propositions visant à modifier le système de pension
- Les suggestions de maintien du système tel quel
- Les revendications et témoignages personnels sur le sujet
- Les contributions relatives au processus « Schwätz mat! »

Dans quelques cas, les noms et coordonnées laissés dans les contributions ont été supprimés. Les contributions identiques soumises avec la même adresse e-mail ont été considérées comme des doublons et écartées, tandis que les contributions identiques envoyées avec des adresses e-mail différentes, ainsi que les multiples contributions provenant d'une même adresse e-mail, ont été conservées. Si nécessaire, une traduction a été effectuée dans l'une des trois langues d'analyse (français, allemand ou anglais). La plupart des contributions en luxembourgeois ont été traduites en allemand. Ces traductions ont été réalisées automatiquement, puis vérifiées et corrigées, le cas échéant, par des locuteurs natifs.

## Élaboration d'un système de catégories à partir du matériel

Dans un deuxième temps, les thèmes principaux ont été identifiés. Cette classification a été développée selon une démarche inductive, fondée sur la méthodologie de Kuckartz et Rädiker (2024)<sup>5</sup>. Pour appuyer cette approche, l'outil d'intelligence artificielle Claude 3.5 Sonnet a été utilisé afin de dégager des catégories principales accompagnées de définitions et d'exemples. Ce processus itératif a été mené séparément pour chaque langue, afin de garantir une proximité avec le matériel d'origine et d'assurer la cohérence des résultats. Les contributions textuellement similaires n'ont été prises en compte qu'une seule fois par langue lors de l'élaboration des catégories. À chaque étape, les catégories ont fait l'objet d'une vérification manuelle, avant d'être consolidées dans un système de catégories unifié.

---

<sup>4</sup> La consigne de la consultation publique était la suivante : « Faites-nous part de vos propositions pour une prévoyance vieillesse durable ». Les contributions dont le contenu ne portait pas sur la prévoyance vieillesse luxembourgeoise n'ont donc pas été évaluées. Ces contributions sont toutefois également présentées de manière anonyme en annexe.

<sup>5</sup> Udo Kuckartz, Stefan Rädiker: Qualitative Inhaltsanalyse. Methoden, Praxis, Umsetzung mit Software und künstlicher Intelligenz (6e édition, 2024). **Non publié en français jusqu'à présent.**

## Codage du matériel

Ce système de catégories, avec ses définitions et exemples, a servi de base au codage des contributions à l'aide du logiciel d'analyse MaxQDA. Concrètement, cela signifie que chaque section de texte a été attribuée à un thème principal. Après un premier passage, le système de catégories a été ajusté et finalisé. Lors des itérations suivantes, des sous-catégories (c'est-à-dire des sous-thèmes pour chaque catégorie principale) ont été définies, documentées et illustrées par des exemples. Le chapitre « **Error! Reference source not found.** est structuré selon ce système de catégories et restitue le contenu de l'analyse.

## Quantification

Grâce au codage multiple, l'ensemble des propositions et revendications a été pris en compte, permettant ainsi une analyse qualitative approfondie. Dans un second temps, une analyse quantitative a été réalisée pour examiner la fréquence d'apparition de certains thèmes (catégories) et des sous-thèmes (sous-catégories). Pour cette analyse, les contributions textuellement similaires provenant d'expéditeurs différents ont été réintégrées. Les fréquences d'occurrence sont présentées et mises en contexte dans le chapitre « **Error! Reference source not found.** La fréquence des catégories principales correspond à la somme des fréquences de leurs sous-catégories, à laquelle s'ajoutent des thèmes isolés mentionnés très rarement.

## Identification des schémas de connexion

Pour identifier les principaux schémas de connexion, une approche combinant méthodes quantitatives et qualitatives a été mise en œuvre. Dans un premier temps, une analyse quantitative des fréquences de codage a été réalisée afin de poser les bases nécessaires à l'identification des thèmes centraux. Ensuite, une analyse de contenu qualitative a été conduite pour examiner en profondeur les segments codés. Cette analyse a été réalisée avec le soutien de l'outil d'intelligence artificielle Claude 3.5 Sonnet. Son objectif principal était d'identifier des modèles récurrents et de mettre en évidence les liens thématiques entre les différents segments codés. Cette identification s'est déroulée en plusieurs étapes :

1. **Contextualisation des segments** : Les passages codés ont été analysés dans leur contexte, afin de comprendre précisément leur signification et l'intention sous-jacente. Cette étape comprenait également l'étude de leur environnement textuel pour saisir les nuances de sens.
2. **Interprétation des contenus** : Les segments ont été analysés en détail afin d'extraire les messages clés, d'identifier des schémas argumentatifs et de repérer les thèmes transversaux. Une attention particulière a été portée à la profondeur et à la pertinence des propos.
3. **Comparaison et synthèse** : Les résultats issus des différents segments, catégories ou langues ont été comparés pour identifier des récurrences thématiques, repérer d'éventuelles contradictions et mettre en évidence des différences linguistiques.

4. **Approfondissement thématique** : Les liens entre les différentes catégories ont été analysés et les thèmes principaux du corpus ont été examinés en profondeur afin de mieux comprendre les contributions complexes.

Pour l'analyse quantitative des schémas argumentatifs, les segments de texte codés en fonction de leur contenu ont été examinés en lien avec des marqueurs linguistiques, tels que « maintenir », « adapter » ou « modifier en profondeur ». Étant donné l'existence de formes mixtes et de segments impossibles à catégoriser, la somme de données n'atteint pas un total de 100 %.

## Traitement des contributions textuellement similaires

Dans deux cas, des contributions textuellement similaires ont été soumises à plusieurs reprises. Cela est probablement dû à des appels à participation émis par différentes organisations. Au total, 57 contributions multiples portaient sur les aspects de durabilité, tandis que 734 contributions multiples concernaient des aspects liés à la sécurisation du système. Conformément à la règle appliquée à tous les doublons, les contributions identiques envoyées plusieurs fois depuis une même adresse e-mail ont été comptabilisées une seule fois.

Les contributions textuellement similaires se répartissent comme suit :

### Contribution multiple sur la durabilité

*« Le système de pension luxembourgeois ne doit pas seulement assurer nos retraites, mais aussi protéger notre environnement et notre planète. C'est pourquoi je réclame que, dans le cadre de la réforme des pensions, le gouvernement veille à ce que le Fonds de compensation (FDC) investisse ses réserves selon des critères de durabilité stricts et dans l'intérêt des générations futures. Pas de rendement pour ma retraite au détriment du climat et des droits humains ! »*

### Contribution multiple sur la sécurisation du système

*« La situation financière du régime général de pension est actuellement « plutôt confortable » (cf. IGSS) et les réserves augmentent. Au lieu de détériorer le système, on pourrait, si nécessaire, utiliser la réserve des pensions et chercher des recettes supplémentaires. Je me rallie à la position de l'OGBL et du LCGB : il faut pérenniser l'allocation de fin d'année et le réajustement des pensions, et augmenter significativement la pension minimum. Le système de pension doit être garanti pour TOUS. »*

Pour les analyses qualitatives, les contributions textuellement similaires ont été prises en compte une seule fois par langue. En revanche, pour les analyses quantitatives, elles ont été comptabilisées selon le nombre total de soumissions. Afin d'éviter des distorsions (surreprésentation de certains arguments ou sous-estimation de la diversité des arguments), seule une contribution par langue a été prise en compte pour l'analyse des schémas de connexion et de leur fréquence.



## Résumé

La présente analyse repose sur une évaluation approfondie de près de 2 000 contributions reçues dans le cadre de la consultation publique sur la pérennisation de la prévoyance-vieillesse. Dans deux cas, des contributions textuellement similaires ont été soumises à plusieurs reprises (57 sur les aspects de durabilité et 734 sur la sécurisation du système). Certaines d'entre elles ont été traitées séparément afin d'éviter les distorsions. La méthodologie d'évaluation, combinant analyse qualitative et quantitative, est détaillée dans la section « Méthodologie d'évaluation ». Les principaux résultats sont résumés ci-après :

### Principaux thèmes et résultats

Les contributions ont été classées en neuf thèmes principaux, qui sont présentés ci-dessous par ordre de fréquence des mentions. Les détails – y compris les sous-thèmes et le nombre de mentions – sont disponibles dans la section « Résultats par thème ».

- 1. Montant des pensions et plafonnement** : Cette catégorie couvre les aspects liés à la partie « paiements » du système de pension. Elle inclut des demandes d'augmentation de la pension minimale (propositions situées souvent entre 2 500 et 3 000 €/mois), de plafonnement des pensions élevées (propositions situées souvent entre 5 000 et 8 000 €/mois) et du maintien de l'indexation. L'objectif est de promouvoir l'équité sociale et d'assurer la stabilité financière.
- 2. Modèles alternatifs de financement du système de pension** : Cette catégorie aborde les aspects liés aux recettes du système de pension au-delà du système de cotisations et inclut deux types de propositions : d'une part, compléter le financement classique par des impôts ou prélèvements sur le patrimoine (par exemple, sur les revenus du capital) ; d'autre part, adopter des stratégies d'investissement plus actives dans différentes classes d'actifs pour une utilisation plus efficace des réserves de pension, souvent inspirées de modèles internationaux performants (p. ex. le fonds souverain norvégien).
- 3. Âge de départ à la retraite et transitions** : Cette catégorie comprend des propositions d'ajustement de l'âge de départ à la retraite et de modèles de transition flexibles. Une attention particulière est portée aux dispositions spécifiques pour les professions physiquement exigeantes ainsi qu'aux modèles permettant une réduction progressive du temps de travail.
- 4. Montant et plafond des cotisations** : Cette catégorie se concentre sur les recettes du système via le mécanisme actuel de cotisations. Elle inclut des demandes telles que la suppression du plafond cotisable, des augmentations modérées des taux de cotisation (souvent entre 0,5 et 2 points de pourcentage), ainsi que l'élargissement de l'assiette des cotisations au-delà des revenus classiques du travail (par exemple, des cotisations sur les revenus issus des technologies), afin d'assurer la justice sociale et la durabilité financière.
- 5. Orientation durable du système de pension** : Cette catégorie met l'accent sur la stabilité à long terme et l'orientation écologique du système de pension. Les propositions insistent sur la nécessité d'investissements durables, d'une équité

intergénérationnelle et d'une indépendance du système de pension vis-à-vis de la croissance économique et démographique.

6. **Harmonisation des systèmes** : Cette catégorie porte sur l'harmonisation des systèmes de pension du secteur public et du secteur privé. Les professions libérales, en revanche, sont évoquées moins fréquemment. Les contributions incluent des appels à l'uniformisation des règles pour tous les travailleurs, davantage de transparence et d'équité, ainsi qu'une simplification administrative.
7. **Prévoyance-vieillesse complémentaire** : Cette catégorie inclut des propositions visant à renforcer la prévoyance-vieillesse professionnelle et privée (deuxième et troisième piliers). L'accent est mis sur des incitations fiscales (souvent une augmentation du plafond de déductibilité fiscale jusqu'à environ 6 000 € est proposée), des options d'épargne plus flexibles et des modèles de prévoyance modernisés, souvent inspirés de pratiques internationales.
8. **Prise en compte des situations de vie particulières** : Cette catégorie traite de la reconnaissance, en termes de droits à la retraite, de périodes de vie telles que l'éducation des enfants, les études ou le soin des proches. L'objectif est de minimiser les désavantages et de rendre les droits à la pension plus équitables, en particulier pour les femmes.
9. **Fiscalité des pensions** : Cette catégorie aborde la fiscalité appliquée aux revenus des pensions. Elle met l'accent sur des taux d'imposition progressifs, des allègements fiscaux pour les pensions modestes et une politique fiscale équitable et socialement juste.

### Principaux domaines d'intérêt (analyse des schémas de connexion)

L'analyse révèle une grande diversité d'arguments et de thèmes étroitement interconnectés. Pour plus de détails, voir la section « Liens entre les résultats ».

Les discussions se concentrent principalement sur les domaines suivants : équité, durabilité et adaptabilité. Ces thèmes apparaissent fréquemment dans les contributions et peuvent être considérés comme les sujets les plus importants pour les participants.

- **Équité** : La question de l'équité est le motif récurrent le plus dominant, notamment en ce qui concerne l'équité intergénérationnelle et l'harmonisation des différents systèmes de pension. Les contributions critiquent souvent les inégalités perçues, en particulier entre le secteur public et le secteur privé. Cette critique s'accompagne d'un appel à la mise en place d'un système de pension unifié, étroitement lié au souhait d'une répartition plus équitable des ressources financières. L'équité intergénérationnelle occupe également une place centrale dans ce contexte. Elle concerne l'analyse à long terme des flux entrants et sortants, ainsi que les stratégies d'épargne, et rejoint ici le domaine thématique de la « durabilité ».
- **Durabilité** : Les aspects de durabilité représentent le deuxième motif marquant. L'accent est mis à la fois sur la durabilité financière à long terme et sur la durabilité écologique du système de pension. Ce motif associe les évolutions démographiques aux questions de financement et à l'équité intergénérationnelle. De nombreuses contributions appellent à des modèles de financement alternatifs, intégrant des investissements durables et une adaptation des structures de

cotisations. Il est souligné que la viabilité à long terme du système ne peut être atteinte qu'en prenant davantage en compte les évolutions démographiques ainsi que les besoins des générations futures.

- **Adaptabilité** : Le souhait d'un départ à la retraite adapté à chaque individu représente un autre thème central des discussions. Les contributions abordent aussi bien des solutions de transition personnalisées que des ajustements spécifiques à certaines professions. Ce thème illustre des liens étroits entre l'âge de départ à la retraite, les contraintes liées aux professions et les situations personnelles. L'accent est mis sur la nécessité de modèles de transition permettant aux individus d'organiser leur passage à la retraite en fonction de leurs conditions personnelles et professionnelles.

## Typologie des arguments

Parmi les contributions, on observe une grande hétérogénéité dans la profondeur de l'argumentation, les motivations exprimées et le focus sur des solutions. En examinant les chaînes d'argumentation et les motivations sous-jacentes, les types suivants se dégagent :

- **Argumentations systémiques** : Ces argumentations considèrent la structure globale du système de pension et inscrivent les propositions de réforme dans un contexte plus large. (Par exemple, la mise en relation des appels à l'harmonisation, des questions de financement et des aspects liés à l'équité.)
- **Arguments basés sur l'expérience** : Ces arguments se basent sur des réalités de vie concrètes et les relient à des questions systémiques. (Par exemple, les contraintes professionnelles ou des situations personnelles particulières.)
- **Argumentations orientées vers l'avenir** : Ces argumentations mettent fortement l'accent sur la durabilité et le développement à long terme du système. (Par exemple, le lien entre les aspects démographiques, les questions de financement et l'équité intergénérationnelle.)

En examinant les arguments des contributions dans le contexte d'une éventuelle réforme du système de pension, trois types de schémas argumentatifs se dégagent, apparaissant dans des proportions comparables :

- **Argumentation conservatrice** (environ 30 %) : Ces arguments insistent sur la nécessité de maintenir le système tel qu'il est, et d'assurer la pérennité des prestations. Seules des adaptations ponctuelles sont proposées.
- **Argumentation réformiste** (environ 25 %) : Ces arguments mettent en avant la nécessité d'adapter le système à des situations de vie changeantes, tout en préservant sa structure de base.
- **Argumentation transformatrice** (environ 20 %) : Ces arguments soulignent l'importance de réformes fondamentales entraînant des changements structurels majeurs du système de pension.

## Résultats par thème

Après avoir présenté, dans la section précédente, les priorités au sein des thématiques ainsi que les clusters dominants, ce chapitre propose un aperçu de l'ensemble des arguments de fond, classés par thèmes (catégories principales) et sous-thèmes (sous-catégories), dans lesquels les contributions peuvent être regroupées et synthétisées. Les thèmes centraux sont identifiés et classés en fonction de leur fréquence d'apparition. De plus, les contenus clés sont esquissés et illustrés par des exemples concis.

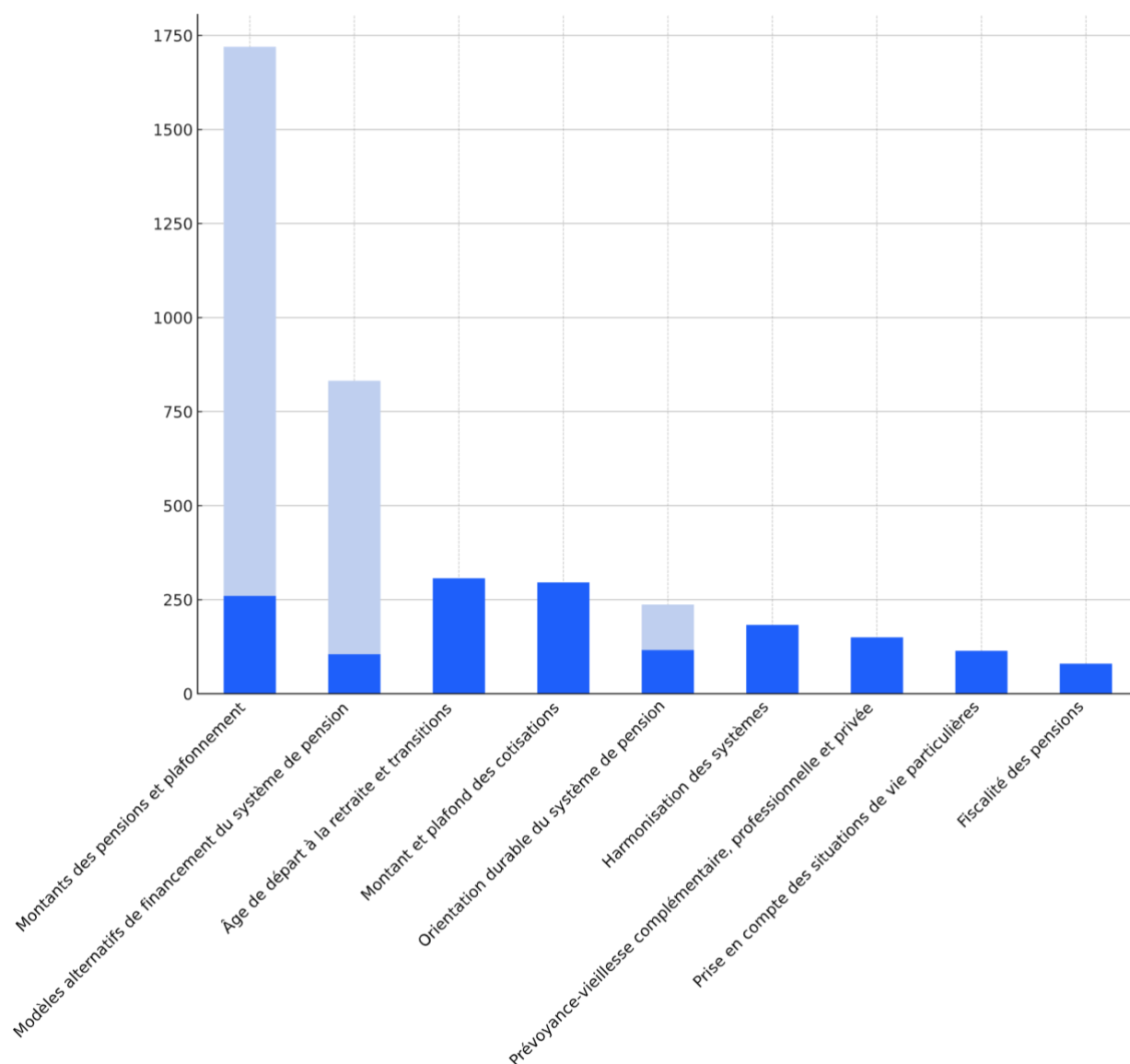


Figure 1 : Quels sont les thèmes les plus fréquemment mentionnés ? La fréquence des catégories principales résulte de l'addition des occurrences des sous-catégories qui les composent. La contribution textuellement similaire soumise à 734 reprises influence la première catégorie principale dans deux sous-catégories ainsi que la deuxième catégorie principale dans une sous-catégorie. La contribution contextuellement similaire soumise à 57 reprises impacte la cinquième catégorie principale dans deux sous-catégories. Les occurrences textuellement similaires sont représentées en bleu clair.

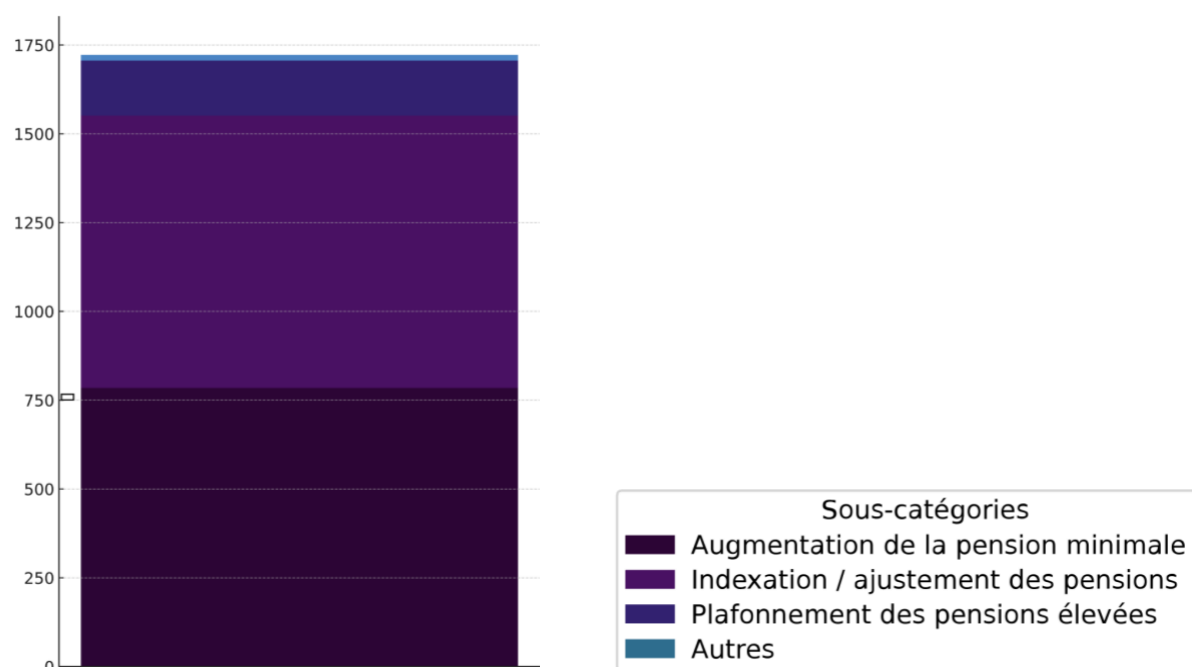


Figure 2 : Quels sont les sous-thèmes les plus fréquemment mentionnés ? Les trois premières sous-catégories sont fortement influencées par les contributions textuellement similaires portant sur la stabilité du système. De même, les sous-catégories liées à la durabilité bénéficient des contributions textuellement similaires soumise sur ce sujet. Les sous-catégories qui ont été très rarement citées (10 fois ou moins) ne sont pas incluses dans cette représentation.

## Montants des pensions et plafonnement

Cette catégorie regroupe des déclarations relatives à l'aspect financier du système de pension, notamment le montant des paiements mensuels, le plafonnement des pensions élevées, l'augmentation des pensions minimales et leur ajustement périodique via l'indexation.

**Fréquence :** Les aspects financiers du système de pension sont mentionnés **1 720 fois** dans les contributions. La grande majorité des occurrences provient des 734 contributions textuellement similaires réclamant une augmentation de la pension minimale et le maintien de l'indexation. Par conséquent, ces deux sous-catégories sont également les sous-thèmes les plus fréquemment cités.



**Résumé :** La grande majorité des contributions sur ce sujet concerne la sécurité financière à l'âge de la retraite. Celle-ci passe par une augmentation de la pension minimale et le maintien de l'indexation. La principale suggestion de financement consiste à instaurer un plafonnement des pensions les plus élevées. Les pensions élevées des fonctionnaires sont particulièrement critiquées, avec l'argument récurrent selon lequel les salariés aux revenus élevés ont eu suffisamment d'opportunités pour constituer une épargne privée au cours de leur carrière.

En parallèle, un large consensus se dégage parmi les participants en faveur d'une revalorisation de la pension minimale. Ses défenseurs mettent en avant le coût élevé de la vie au Luxembourg et la nécessité de garantir une retraite digne. Une attention particulière est portée à la situation des personnes ayant eu de longues carrières.

Concernant l'indexation des pensions, les avis sont plus nuancés. Tandis que certains la considèrent comme un mécanisme essentiel de protection contre l'inflation, d'autres proposent de supprimer ou de moduler l'indexation pour les pensions les plus élevées.

La corrélation fréquente entre le plafonnement et l'augmentation est frappante : de nombreuses contributions suggèrent d'utiliser les économies réalisées grâce au plafonnement des pensions élevées afin de financer une hausse des pensions minimales. Cette approche reflète une préoccupation marquée pour la justice sociale et la solidarité.

La contribution la plus fréquemment soumise (734 fois) contraste de manière intéressante avec ces propositions de réforme. Elle met en avant la stabilité actuelle du système et s'oppose à toute réduction des prestations. Alors que la majorité des contributions individuelles formulent des propositions concrètes de réforme, cette contribution standardisée plaide pour le maintien du statu quo, avec uniquement des ajustements au niveau de la pension minimale. Cela reflète une tension dans le débat public entre la volonté de réformer et celle de préserver le système existant. Voir également la section « Traitement des contributions textuellement similaires ».

### **Détail des sous-catégories :**

#### Augmentation de la pension minimale (n=783)

Comprend des déclarations soulignant la nécessité d'augmenter la pension minimale afin de permettre aux personnes âgées de vivre dans la dignité. Cette sous-catégorie inclut à la fois des propositions chiffrées et des justifications, telles que la prévention de la pauvreté des personnes âgées et la garantie de leur participation sociale.

De nombreuses contributions ne fixent toutefois pas de montant exact. Lorsque c'est le cas, une pension minimale d'environ 2 500 à 3 000 euros par mois est souvent proposée.

« Je suis retraité et je perçois une pension inférieure au minimum. Je pense que mes ressources financières actuelles ne me permettent pas de participer activement au système culturel et de loisirs. » [ID : 1394]

« Pension minimale 2 240 € ; prix pour la structure d'hébergement (maison de retraite ou de soins) : prix à partir de +/- 2 044 €. La pension minimale devrait être ajustée en conséquence afin que les bénéficiaires puissent toujours se permettre une telle chambre. » [ID : 1778]

#### Indexation / ajustement des pensions (n=765)

Cette sous-catégorie regroupe les déclarations portant sur l'adaptation régulière des pensions en fonction de l'évolution du coût de la vie et des salaires. Elle inclut des positions en faveur du maintien ou de la modification du système d'indexation, ainsi que des propositions visant à différencier l'application des ajustements.

Dans presque toutes les contributions, le maintien de l'indexation est revendiqué. Toutefois, une suggestion revient fréquemment : supprimer les ajustements liés à l'inflation pour les pensions dépassant un certain seuil (de 2 à 3 fois le salaire minimum).

« L'adaptation des pensions à l'index doit absolument être maintenue ! » [ID : 1042]

« Je propose que, lors de chaque ajustement à l'index, au lieu d'appliquer 2,5 %, seulement 2,4 % soient pris en compte, et que les 0,1 % restants soient versés dans la caisse de pension. » [ID : 639]

### Plafonnement des pensions élevées (n=155)

Cette sous-catégorie regroupe les demandes de limitation des pensions maximales, souvent accompagnées de propositions chiffrées. Ces revendications sont principalement justifiées par des considérations d'équité et de stabilité du système à long terme. Elle inclut également des suggestions précises sur la mise en œuvre de ces plafonnements.

Les montants proposés pour un plafonnement des pensions varient généralement entre 5 000 et 8 000 euros par mois. D'autres contributions suggèrent d'indexer ce plafond sur le salaire minimum, proposant une pension maximale équivalant à 3 à 5 fois le salaire minimum. Certains participants avancent également l'idée d'un plafond flexible, prenant en compte des critères tels que les cotisations ou le nombre d'années de travail.

« Instaurer un plafond pour les pensions et les salaires. [...] Personne n'a besoin d'une pension de 8 000 ou 10 000 euros. Ce n'est pas le but d'une retraite. Les pensions devraient être plafonnées à 7 000 euros, indexées. » [ID : 824]

« Réduire toutes les pensions élevées, qu'elles soient privées ou publiques. À partir de 5 000 €, une réduction de 5 %, à partir de 7 000 €, 10 %, à partir de 9 000 €, 15 % et à partir de 11 000 €, 20 %. Cette mesure doit bien sûr être mise en place progressivement. » [ID : 138]

D'autres sujets plus rares ont été mentionnés dans cette catégorie, tels que la demande d'un 13<sup>e</sup> mois de pension (n=10) ou l'instauration d'une pension universelle fixe (n=6). Les contributions textuellement similaires réclament également la pérennisation de la prime de fin d'année. Toutefois, cette revendication n'ayant pas été mentionnée dans d'autres contributions, aucune sous-catégorie spécifique n'a été définie à ce sujet.

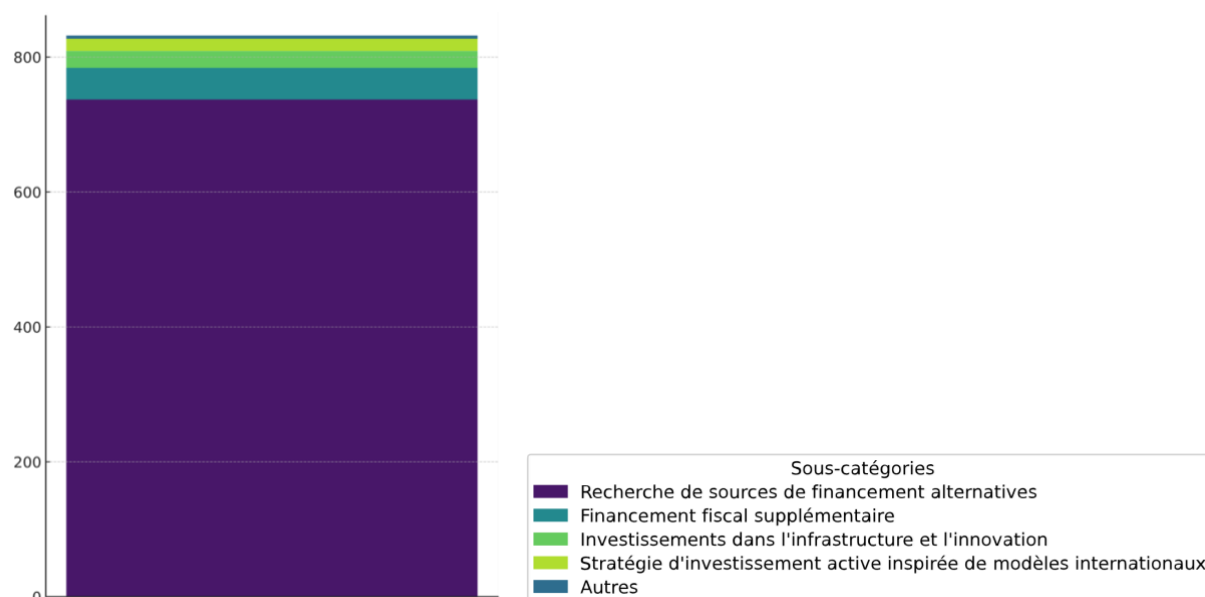


## Modèles alternatifs de financement du système de pension

Cette catégorie comprend deux types de propositions visant à compléter le financement classique par cotisations : d'une part, de nouvelles sources de financement et de cotisations, telles que des taxes supplémentaires ou des impôts sur le patrimoine. D'autre part, des stratégies d'investissement alternatives pour les réserves actuelles du système de pension, incluant des placements dans diverses classes d'actifs, comme les actions, les cryptomonnaies ou les obligations d'État.

Les contributions portant exclusivement sur des stratégies d'investissement durables ou éthiques ne sont pas intégrées à cette catégorie, sauf si elles sont explicitement justifiées par une augmentation potentielle des recettes pour le système de pension.

**Fréquence :** Les différents aspects des recettes du système de pension sont abordés **832 fois** dans les contributions. La grande majorité des citations (734 fois) porte sur les demandes de recherche de sources de financement alternatives. C'est également le sous-thème le plus souvent cité.



**Résumé :** Les contributions se concentrent principalement sur la recherche de nouvelles sources de revenus pour le système de pension, notamment via de nouvelles taxes, des impôts sur la fortune ou des investissements innovants dans les infrastructures et les entreprises. Des stratégies d'investissement actives, inspirées de modèles internationaux performants, sont également proposées afin d'optimiser l'utilisation des réserves de retraite. L'une des revendications dominantes est la mise en place d'une stratégie d'investissement plus dynamique et professionnelle, le fonds souverain norvégien étant fréquemment cité comme référence. Un grand nombre de contributions de cette catégorie préconisent une stratégie d'investissement diversifiée, incluant des actions, des ETFs et d'autres produits financiers, avec l'objectif d'obtenir de meilleurs rendements grâce à une politique d'investissement moins restrictive.

Un second axe majeur concerne l'exploration de nouvelles sources de financement fiscales. Les propositions se concentrent sur une taxation accrue des revenus du capital, de nouvelles contributions pour les entreprises du numérique et de la robotisation, ainsi que des taxes sur les produits de luxe et les produits polluants.

Les contributions reflètent une forte orientation internationale. Outre le modèle norvégien, d'autres systèmes scandinaves sont régulièrement cités en référence. Les critiques portent principalement sur la stratégie d'investissement jugée trop conservatrice des réserves de retraite. De nombreux participants estiment qu'une gestion plus professionnelle et axée sur le rendement, inspirée de modèles internationaux, pourrait renforcer la durabilité financière du système.

Un élément marquant est l'association fréquente entre le financement des retraites et d'autres objectifs sociétaux. De nombreuses contributions intègrent des aspects tels que la protection de l'environnement, la justice sociale ou encore le progrès technologique. Voir également la section « Liens entre les résultats ».

### **Détail des sous-catégories :**

#### Recherche de sources de financement alternatives (n=737)

Cette sous-catégorie regroupe les contributions appelant à l'identification de nouvelles sources de financement, sans toutefois formuler de propositions concrètes. Le nombre élevé de mentions s'explique par les contributions textuellement similaires portant sur la stabilisation du système, qui formulent précisément cette demande. Voir également la section « Traitement des contributions textuellement similaires ».

« Plutôt que de dégrader les prestations, on pourrait, si nécessaire, mobiliser la réserve des retraites et rechercher des sources de revenus supplémentaires. » [ID : 679]

#### Financement fiscal supplémentaire (n=47)

Cette sous-catégorie regroupe les propositions visant à mobiliser de nouvelles ressources fiscales ou à étendre des taxes existantes, en ciblant des groupes spécifiques de la population ou certaines ressources. L'accent est mis sur la création de revenus supplémentaires pour le système de pension, en dehors du financement classique par cotisations, grâce à des mesures fiscales ciblées.

« Une taxe sur les grandes fortunes et des impôts sur les ressources pourraient être intégrés ! » [ID : 1797]

#### Investissements dans l'infrastructure et l'innovation (n=25)

Cette sous-catégorie comprend les propositions visant à investir les réserves du système de pension dans des projets économiques concrets, notamment les infrastructures et les entreprises innovantes (start-ups). L'objectif est de combiner un impact sociétal positif avec la génération de rendements financiers, par des investissements directs dans l'économie réelle.

« Maintenir le système de répartition ; investir les réserves dans les infrastructures et les start-ups. » [ID : 1873]

## Stratégie d'investissement active inspirée de modèles internationaux (n=18)

Cette sous-catégorie regroupe les propositions visant à investir activement les réserves publiques de retraite dans divers instruments financiers, en s'inspirant explicitement de modèles internationaux performants, notamment scandinaves. L'objectif est d'optimiser le rendement grâce à une diversification large et de mettre en place une gestion professionnelle sous contrôle étatique.

« L'État devrait répartir l'épargne de prévoyance-vieillesse sur différents secteurs afin de garantir un rendement stable. [...] Cela signifie investir dans des actions, des produits dérivés, des matières premières, p.ex. : Le fonds souverain norvégien. » [ID : 836]

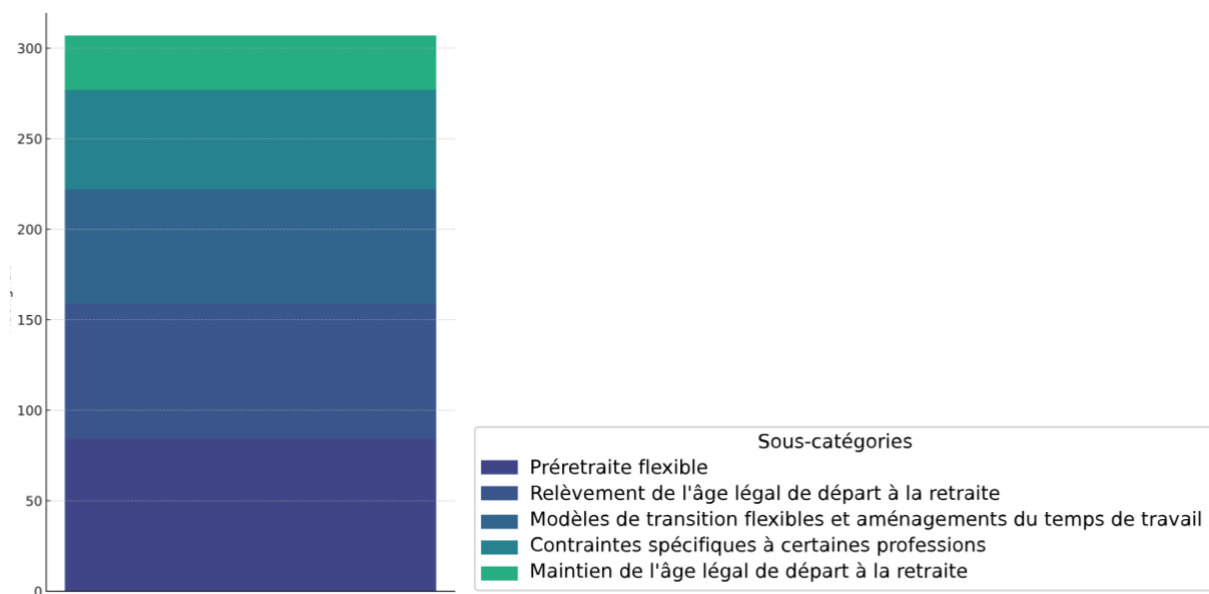
« Les caisses de pension devraient investir beaucoup plus en bourse, à l'image des modèles scandinaves. Si cela avait été fait il y a 20 ans, nous aurions aujourd'hui moins de soucis au niveau des réserves. » [ID : 1512]

Cette catégorie comprend également quelques propositions plus rares comme une réduction des dépenses dans d'autres secteurs du budget de l'État (n=1), une diminution des salaires élevés dans la fonction publique (n=3) ou encore une opposition générale à une gestion libérale du système des retraites (n=1).

## Âge de départ à la retraite et transitions

Cette catégorie regroupe les propositions de modification de l'âge légal et effectif de départ à la retraite, ainsi que des modèles favorisant une transition flexible vers la retraite. Elle inclut l'augmentation, la diminution ou la flexibilisation de l'âge de départ, les dispositifs de retraite anticipée, ainsi que des mesures spécifiques pour certaines professions.

**Fréquence :** Les différents aspects de la transition vers la retraite sont abordés **307 fois** dans les contributions. L'écart significatif avec les thématiques précédentes s'explique par le fait que ce sujet n'a pas été mentionné dans les contributions textuellement similaires.



**Résumé :** Les discussions portent principalement sur des modèles flexibles de départ à la retraite ainsi que sur des régimes spécifiques pour les professions particulièrement exigeantes. Certaines tendances marquées et positions controversées se dégagent de ces contributions.

Un large soutien se manifeste en faveur d'un système de pension différencié, prenant en compte les contraintes physiques et psychologiques propres à chaque secteur professionnel. Les métiers les plus fréquemment cités comme justifiant un départ anticipé sont les ouvriers du bâtiment, les soignants et les travailleurs en horaires décalés.

De nombreuses contributions soutiennent l'idée d'un passage progressif à la retraite, par exemple via des modèles de travail à temps partiel ou la combinaison d'une pension avec une activité professionnelle. Cette flexibilité est souvent décrite comme une situation gagnant-gagnant : les caisses de pension bénéficient de cotisations prolongées, tandis que les travailleurs peuvent adapter leur transition vers la retraite en fonction de leurs besoins.

Concernant l'âge légal de départ à la retraite, un clivage net apparaît. Les partisans d'un relèvement avancent l'allongement de l'espérance de vie et la nécessité d'assurer la

viabilité financière du système. En revanche, les opposants soulignent la charge de travail déjà élevée et les difficultés d'insertion professionnelle des seniors. Une solution intermédiaire est souvent proposée : maintenir l'âge actuel pour les professions physiquement exigeantes, tout en le relevant pour les emplois de bureau.

Un lien fort entre l'âge de départ à la retraite et la notion de justice sociale ressort des contributions. De nombreux participants estiment que 40 années de cotisation constituent une « durée équitable », quel que soit l'âge atteint. Parallèlement, l'idée que les personnes ayant suivi une formation plus longue devraient également travailler plus longtemps est fréquemment avancée.

Dans l'ensemble, les contributions montrent une grande ouverture aux solutions innovantes, à condition qu'elles prennent en compte les différentes contraintes et réalités de vie. Les modèles offrant plus de flexibilité et de choix individuels sont particulièrement bien perçus, tandis que les augmentations uniformes de l'âge de départ à la retraite sont largement rejetées.

### **Détail des sous-catégories :**

#### Préretraite flexible (n=84)

Cette sous-catégorie regroupe les propositions visant à maintenir, repenser ou supprimer les possibilités de retraite anticipée. Elle inclut des modèles tels que la possibilité de prendre sa retraite à partir d'un certain âge ou le départ anticipé en fonction de la durée de cotisation, ainsi que des mécanismes financiers facilitant un retrait progressif du marché du travail.

« Je trouverais formidable que l'on puisse toujours partir à la retraite à 57 ans. Pour cela, j'accepterais même une cotisation plus élevée ou une augmentation du plafond cotisable. » [ID : 831]

#### Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite (n=75)

Cette sous-catégorie comprend des propositions de relèvement général de l'âge de la retraite, souvent justifiées par l'allongement de l'espérance de vie. De nombreuses contributions suggèrent de porter l'âge de départ à 62 ou 65 ans, et plus rarement à 67 ans. Toutefois, une exemption fréquente est évoquée pour les professions physiquement exigeantes (voir « Contraintes spécifiques à certaines professions (n=55) »).

« L'âge de départ à la retraite doit être relevé, car la population vit plus longtemps. On ne peut pas travailler seulement 40 ans et percevoir une pension pendant 30 ans. » [ID : 868]

« Augmenter l'âge de la retraite de 2 à 3 ans [...] afin de garantir une pension stable jusqu'à un âge avancé. » [ID : 1108]

## Modèles de transition flexibles et aménagements du temps de travail (n=63)

Cette sous-catégorie reprend les propositions qui visent à réduire progressivement le temps de travail avant le départ à la retraite. Il s'agit notamment des retraites à temps partiel, des modèles de temps de travail adaptés à l'âge et des concepts d'intégration professionnelle des travailleurs plus âgés.

De nombreuses contributions soulignent que les cotisations au système de retraite seraient maintenues dans ces cas de figure. Il est proposé de promouvoir la réduction progressive du temps de travail.

« À mon sens, une base légale pour réduire le temps de travail à partir de 57 ou 60 ans serait très utile pour inciter les travailleurs à prolonger leur activité tout en leur donnant le temps de former des collaborateurs plus jeunes » [ID : 838]

« Par ailleurs, de nombreux retraités pourraient encore travailler avec des horaires considérablement réduits » [ID : 868].

## Contraintes spécifiques à certaines professions (n=55)

Cette sous-catégorie présente les propositions de traitement différencié des différents groupes professionnels. Elle aborde la prise en compte des contraintes physiques et psychiques ou les possibilités de départ à la retraite anticipé selon le domaine professionnel.

« Il est important de repousser l'âge de départ à la retraite, mais il faut tenir compte des métiers où travailler sur le terrain devient compliqué avec l'âge. Dans ces cas, il faudrait envisager une réorientation vers des postes plus adaptés, comme le back-office ou la formation de nouvelles recrues. Par exemple, les policiers pourraient quitter le terrain pour devenir formateurs. À l'inverse, il faudrait encourager le maintien dans l'emploi pour les métiers qui le permettent, comme les postes administratifs, les conducteurs de train ou de bus. (Cela dit, pour les métiers physiques, comme porter des sacs de ciment, cela devient difficile après plusieurs dizaines d'années d'activité.) » [ID : 858]

## Maintien de l'âge légal de départ à la retraite (n=30)

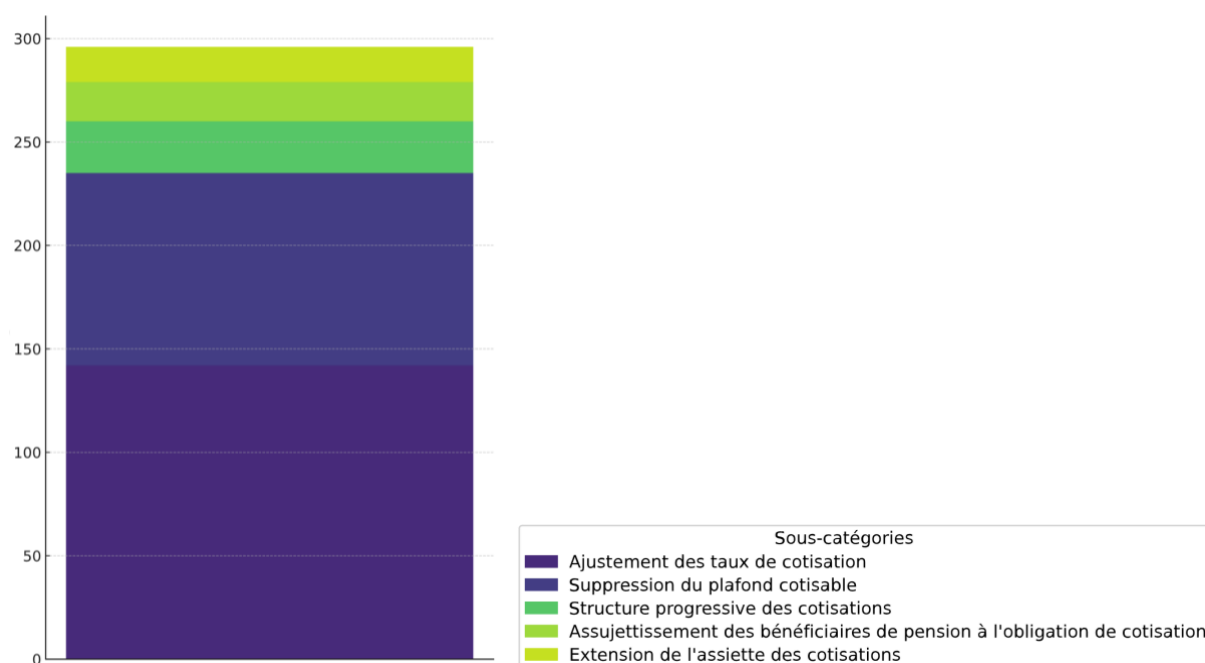
Cette sous-catégorie présente les contributions qui plaident pour que l'âge légal de départ à la retraite reste inchangé.

« Reporter l'âge de la retraite pourrait accentuer le mécontentement au sein de la population, tout en augmentant potentiellement le nombre de congés maladie. » [ID : 525]

## Montant et plafond des cotisations

Cette catégorie couvre les aspects liés à la partie « cotisations » au système de pension : le montant des cotisations mensuelles, les plafonds de cotisation ainsi que la répartition de la charge des cotisations entre les travailleurs, les employeurs et l'État. Les propositions relatives à l'adaptation des taux de cotisation en pourcentage et à la suppression ou à la modification des plafonds de cotisation entrent également dans cette catégorie.

**Fréquence** : Dans les contributions, les différents aspects relatifs aux montants et aux plafonds des cotisations sont évoqués à **296 reprises**.



**Résumé** : les propositions reflètent un large éventail de mesures visant à assurer la viabilité du système de pension par le biais des cotisations. Parallèlement, la solidarité entre les différents groupes de revenus et les considérations d'équité jouent un rôle important.

L'un des thèmes majeurs porte sur les plafonds cotisables, avec un large consensus en faveur de leur suppression. De nombreux avis estiment que les personnes à hauts revenus, dépassant le seuil actuel de 5 fois le salaire minimum, devraient contribuer à hauteur de leur « juste part », sans pour autant bénéficier d'une augmentation proportionnelle de leurs droits à la pension.

Une deuxième tendance largement soutenue concerne l'augmentation modérée des taux de cotisation. Les propositions concrètes varient généralement entre 0,5 et 2 points de pourcentage, et plus rarement jusqu'à 3 points, répartis entre les salariés, les employeurs et l'État. Une mise en œuvre progressive est souvent préconisée. Certaines suggestions envisagent également une structure progressive, dans laquelle les revenus plus élevés dépassant un certain seuil seraient soumis à un taux de cotisation mensuel plus élevé. Il

est également important de souligner que de nombreuses contributions expriment une volonté d'accepter des cotisations plus élevées, à condition que l'âge de départ à la retraite ne soit pas repoussé.

Les contributions révèlent également une forte tendance à envisager l'extension de l'assiette des cotisations au-delà des seuls salaires. Parmi les sources souvent mentionnées figurent les revenus du capital, le patrimoine et les revenus issus des technologies (p. ex. taxes sur la robotisation).

La corrélation fréquente entre la hausse des cotisations et les enjeux d'équité sociale est particulièrement frappante. De nombreuses contributions insistent sur la nécessité pour les « épaulés les plus larges » de supporter une part plus importante des charges et considèrent la suppression des plafonds cotisables comme un outil favorisant une plus grande justice sociale.

Un autre thème récurrent concerne l'assujettissement des bénéficiaires de pension à l'obligation de cotisation, notamment pour les pensions les plus élevées. Les propositions varient entre des cotisations symboliques, de l'ordre de 1 %, et des taux de cotisation réguliers, le tout étant généralement justifié par l'argument de l'équité intergénérationnelle.

Dans l'ensemble, on observe une forte tendance en faveur d'ajustements des cotisations, à condition qu'ils soient modérés et socialement équilibrés. La majorité des contributions privilégie un mélange de différentes mesures, avec une préférence pour la combinaison entre la suppression des plafonds cotisables et une augmentation modérée des taux de cotisation.

### **Détail des sous-catégories :**

#### Ajustement des taux de cotisation (n=142)

Cette sous-catégorie comprend des propositions d'ajustements (augmentation, maintien ou réduction) des taux de cotisation pour une sélection ou l'ensemble des parties prenantes (salariés, employeurs, État). L'objectif de ces propositions vise généralement une stabilisation financière à long terme.

Les propositions concrètes d'augmentation des cotisations se situent dans une fourchette de 0,5 à 3 points de pourcentage. Certaines contributions proposent d'augmenter progressivement le taux de cotisation, par exemple de 8 % à 9 % ou 10 %.

« Je suis favorable à une augmentation de 1 à 3 % des taux de cotisation pension, cela ne pénalisera ni l'employeur, ni moi-même, ni la caisse d'assurance pension. » [ID : 1476]

« Afin de garantir la stabilité à long terme du système de pension, je propose d'augmenter le taux de cotisation de 1,1 %. » [ID : 735]



## Suppression du plafond cotisable (n=93)

Cette sous-catégorie comprend des propositions visant à supprimer ou à augmenter le plafond cotisable actuel (actuellement 5 fois le salaire minimum). L'accent est souvent mis sur une approche sociale, selon laquelle les revenus plus élevés devraient contribuer davantage au financement du système de pension, sans que cela n'entraîne nécessairement une augmentation des droits à la pension. D'autres contributions proposent de relever le seuil du plafond cotisable à 6 ou 7 fois le salaire minimum.

« J'exprime clairement mon opposition à une des injustices du système actuel, à savoir le plafonnement des cotisations à 5 fois le salaire minimum - actuellement, les gros salaires cotisent proportionnellement moins au système de retraite que tous les autres ! » [ID : 887]

« Le plafond cotisable devrait être supprimé. Autrement dit, les cotisations retraite devraient être prélevées sur les salaires, sans aucune limite. En revanche, les pensions pourraient être plafonnées à partir d'un certain montant. Cela serait-il injuste ? Non, cela s'appelle la solidarité. » [ID : 41]

## Structure progressive des cotisations (n=25)

Cette sous-catégorie regroupe des propositions visant à instaurer un système de cotisations progressif, dans lequel les revenus les plus élevés apportent une contribution plus importante à l'assurance pension que les revenus modestes. Une telle mesure est considérée comme un moyen de renforcer la solidarité et de répartir les charges du système de pension de manière plus équitable.

« Jusqu'au salaire minimum légal : 5 % pour toutes les catégories de revenus. Les revenus supérieurs à ce montant seraient soumis à un taux de 10 %, à concurrence de 10 000 €. Les revenus dépassant 10 000 € bruts par mois seraient quant à eux soumis à un taux de 15 % pour les cotisations de pension ». [ID : 205]

« Augmenter les cotisations pour les revenus supérieurs à 5 fois le salaire minimum, à savoir appliquer un taux de 10 % au lieu de 8 % sur la part dépassant ce seuil, par exemple. » [ID : 664]

## Assujettissement des bénéficiaires de pension à l'obligation de cotisation (n=19)

Cette sous-catégorie regroupe des propositions visant à introduire ou à étendre les cotisations de pension pour les retraités bénéficiaires. Ces initiatives sont à considérer comme une mesure de solidarité intergénérationnelle et un levier pour stabiliser le système de retraite.

« Dès leur départ à la retraite, tous les bénéficiaires de pension devraient contribuer chaque mois à hauteur de 1 % de leur pension brute à la caisse de pension. » [ID : 2023]

« Instaurer une contribution de 8 % sur les pensions déjà versées permettrait aux retraités de participer également au financement du système. Cela contribuerait à réduire la charge qui pèse sur les jeunes, qui devront cotiser davantage tout en percevant des pensions moindres à l'avenir. » [ID : 1653]

### Extension de l'assiette des cotisations (n=17)

Cette sous-catégorie regroupe des propositions visant à étendre l'obligation de cotisation à d'autres sources de revenus, au-delà des salaires, comme les revenus du capital, les loyers ou les bonus, afin de renforcer la base de financement du système de pension.

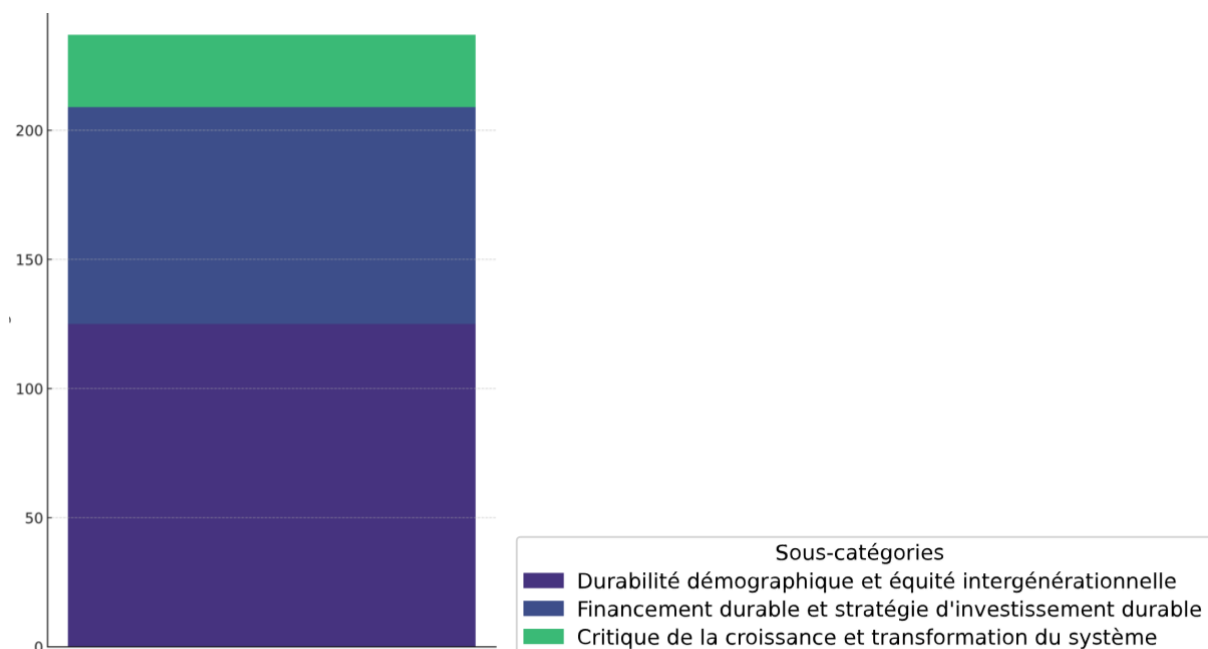
« Pour alimenter le système de pension, les technologies de l'information (IT) et l'intelligence artificielle (IA) devraient être taxées à l'avenir, car elles remplacent des emplois. Par ailleurs, un pourcentage pourrait être appliqué aux plus-values et aux droits de succession, au-delà d'un seuil d'exonération fixé à environ 500 000 €. » [ID : 88]

« Supprimer le plafonnement des cotisations, quelle que soit la rémunération, et appliquer également des cotisations sur les bonus ainsi que sur le 13e et le 14e mois de salaire, par exemple. » [ID : 415]

## Orientation durable du système de pension

Cette catégorie regroupe les contributions portant sur la viabilité à long terme et l'orientation écologique du système de pension luxembourgeois. Elle met l'accent sur l'intégration des considérations environnementales et climatiques ainsi que sur l'équité intergénérationnelle, afin de concevoir un système durable. Les contributions axées uniquement sur la durabilité financière du système de pension, sans aborder les aspects écologiques ou intergénérationnels, ne sont pas incluses dans cette catégorie.

**Fréquence** : Les différents aspects de l'orientation durable du système de retraite sont abordés à **237 reprises** dans les contributions. Environ la moitié de ces mentions repose sur des revendications textuellement similaires, appelant à une stratégie d'investissement plus durable et à une plus grande équité intergénérationnelle. Cette contribution, soumise 57 fois, concerne ainsi ces deux sous-catégories et caractérise la fréquence observée dans cette catégorie.



**Résumé** : Les revendications et propositions de cette catégorie mettent l'accent sur l'importance d'un système de pension équilibré et viable, qui tienne compte à la fois des besoins des retraités actuels et des charges qui pèseront sur les générations futures. Le système de pension actuel est décrit à plusieurs reprises comme un système « boule de neige » qui exige une croissance continue pour pouvoir assurer le financement des pensions actuelles. Afin de pérenniser le système, il est demandé de repenser ce modèle dépendant de la croissance.

Un thème central est la stratégie d'investissement durable du système de retraite, en particulier celle du Fonds de compensation (FDC). Un autre aspect largement débattu concerne la durabilité démographique et l'équité intergénérationnelle. Les contributions soulignent fréquemment la nécessité de concevoir un système viable à long terme pour les générations futures. La prédominance de ces thèmes résulte des nombreuses contributions textuellement similaires qui expriment précisément ces revendications.

Une troisième tendance majeure est la critique générale du modèle de croissance et l'appel à une transformation du système. De nombreuses contributions remettent en cause le modèle actuel fondé sur la croissance, en demandant que le système de pension soit dissocié de la croissance économique et démographique.

Dans l'ensemble, les contributions de cette catégorie expriment un souhait clair de changement de paradigme vers un système de retraite plus durable, prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux tout en protégeant les intérêts des générations futures.

### **Détail des sous-catégories :**

#### Durabilité démographique et équité intergénérationnelle (n=125)

Les contributions de cette sous-catégorie portent sur l'équité intergénérationnelle et la viabilité démographique du système de pension. Elles soulignent le poids que le système actuel impose aux générations futures et appellent à un rééquilibrage entre les générations.

« Avec le système actuel, les personnes qui ont aujourd'hui 18 ans n'ont aucune chance de bénéficier un jour d'une pension. Moins de mesures axées sur la génération des baby-boomers, s'il vous plaît. » [ID : 792]

« La répartition économique au Luxembourg est actuellement orientée en faveur des retraités, qui détiennent par ailleurs souvent des biens immobiliers. À partir de 2027, l'utilisation de la réserve des pensions par ces derniers pourrait provoquer un fort conflit intergénérationnel. » [ID : 453]

#### Financement durable et stratégie d'investissement durable (n=84)

Cette sous-catégorie regroupe les contributions concernant le placement durable des réserves de pensions (FDC), basé sur des critères écologiques et éthiques. Elle inclut des demandes concrètes en faveur d'investissements respectueux de l'environnement, ainsi que des critiques à l'encontre de stratégies de placement non durables. Certaines contributions insistent sur l'importance de ne pas générer aujourd'hui des rendements au détriment des générations futures.

« Pour moi, il est important que le FDC investisse de manière durable » [ID : 1918]

#### Critique de la croissance et transformation du système (n=28)

Cette sous-catégorie regroupe les réflexions critiques sur la dépendance du système de pension à une croissance économique et démographique continue. Les contributions plaident en faveur de modèles alternatifs plus durables, tout en mettant en lumière le lien entre le système de pension et les limites écologiques de la croissance.

Les propositions concrètes sont variées et, selon leur formulation, elles sont classées dans les catégories traitant des instruments financiers correspondants (par exemple, la réduction des dépenses via l'instauration d'une pension maximale).

« En nous rendant dépendants de la croissance, nous devenons également tributaires de l'immigration et de la démographie. Les programmes politiques qui alourdissent le budget pour les 40 prochaines années ou plus représentent une injustice intergénérationnelle. »  
[ID : 792]

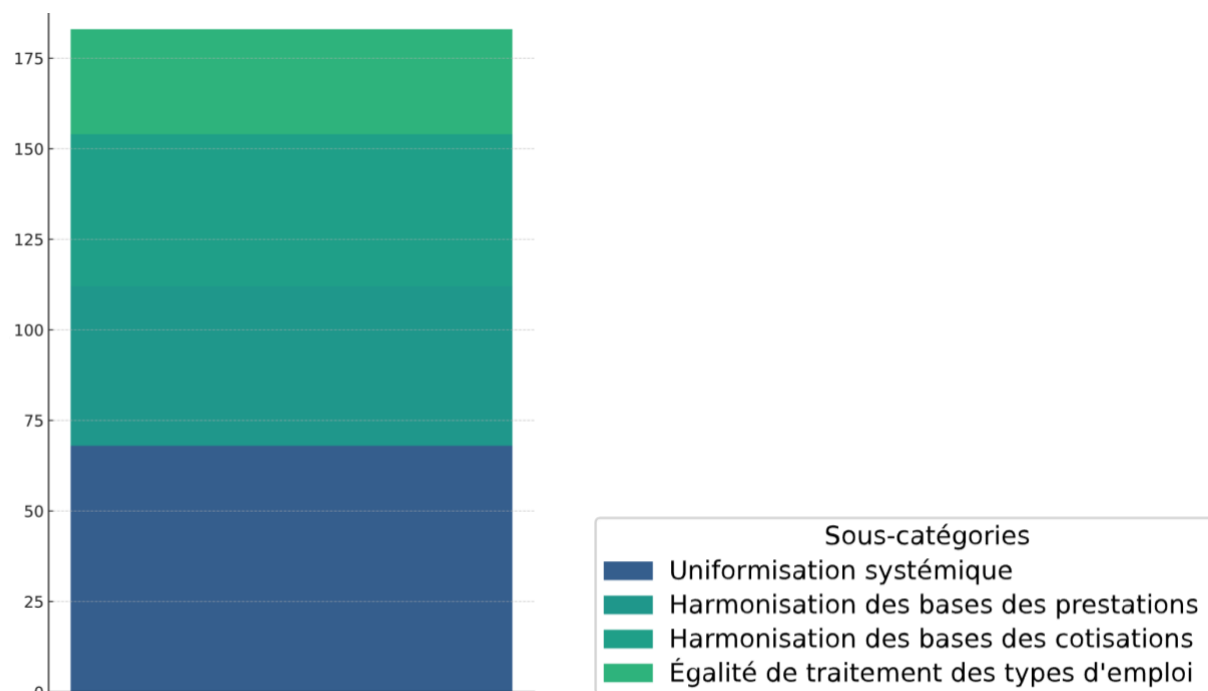
« Le système de pension peut être comparé au changement climatique, c'est pourquoi toutes les parties concernées (retraités, travailleurs, étudiants) doivent y contribuer. » [ID : 1996]

## Harmonisation des systèmes

Cette catégorie regroupe les contributions portant sur l'égalité de traitement entre les différents types d'emploi dans le système de pension. Elles s'articulent souvent autour de la demande d'harmonisation des conditions entre les fonctionnaires et les salariés/employés du secteur privé. Les professions libérales, en revanche, sont évoquées moins fréquemment.

Les contributions portent à la fois sur les cotisations et sur les prestations des systèmes de retraite. Elles incluent également des demandes visant à fusionner les différents systèmes de retraite en un système unique. Ces revendications reposent généralement sur une perception personnelle d'injustice et proviennent des deux systèmes existants.

**Fréquence :** Les différents aspects de l'harmonisation des systèmes sont évoqués à **183 reprises** dans les contributions.



**Résumé :** L'accent est mis sur l'égalité de traitement entre tous les travailleurs, en particulier à travers l'harmonisation des régimes de pension entre le secteur public et le secteur privé. L'uniformisation des cotisations et des prestations, ainsi que l'élimination des inégalités perçues, figurent également parmi les priorités citées.

La grande majorité des contributions réclame une uniformisation systématique des systèmes de retraite existants. Un thème central dans ce contexte est la fusion des secteurs public et privé en un système unique. La revendication d'« une caisse pour tous » revient fréquemment et est souvent formulée avec insistance.

Un deuxième aspect largement débattu concerne l'harmonisation des bases des prestations. Les critiques se concentrent particulièrement sur les pensions des

fonctionnaires, jugées excessives. De nombreuses contributions réclament une uniformisation des bases de calcul ainsi que l'introduction de plafonds communs pour toutes les catégories professionnelles.

Les bases de cotisation représentent un troisième point de discussion majeur. Les écarts dans les plafonds cotisables sont particulièrement critiqués. L'exigence d'une obligation de cotisation uniforme pour toutes les catégories professionnelles bénéficie d'un large soutien.

Un aspect frappant réside dans l'argumentation émotionnelle, souvent axée sur des notions d'« injustice » et de « privilèges » pour étayer la revendication d'un système unique. Les quelques opinions divergentes invoquent généralement le rôle particulier du service public ou mettent en garde contre un débat alimenté par la jalousie. Dans l'ensemble, les contributions traduisent un consensus clair en faveur d'une harmonisation globale des systèmes de pension, avec des arguments mêlant considérations d'équité et avantages administratifs pratiques.

### **Détail des sous-catégories :**

#### Uniformisation systémique (n=68)

Cette sous-catégorie regroupe les déclarations appelant à une fusion fondamentale des différents systèmes (public et privé) en un système de pension unique. L'accent est mis sur une fusion structurelle des systèmes existants, avec une priorité donnée à l'uniformisation administrative et organisationnelle.

« Unifier les systèmes de l'État et du secteur privé, avec les mêmes règles pour tous. » [ID : 821]

« Abolir toutes les différences entre le secteur privé et la fonction publique/système public. » [ID : 905]

#### Harmonisation des bases des prestations (n=44)

Cette sous-catégorie regroupe les revendications portant sur l'harmonisation des prestations de retraite entre les différents régimes. Dans ce cadre, il est proposé d'uniformiser le montant des pensions, les bases de calcul et les prestations complémentaires afin de garantir des droits équitables pour tous les citoyens.

« Je pense qu'il devrait exister un système de retraite unifié, où les bases seraient les mêmes pour tous : salariés, professions libérales et agents publics. Cela inclurait une structure de cotisation identique, une durée uniforme et les mêmes conditions de départ. Le plafond maximal des pensions devrait également être harmonisé. Par ailleurs, il faudrait instaurer un fonds de compensation global, géré conjointement par des spécialistes du secteur public et du secteur privé. » [ID : 55]

## Harmonisation des bases des cotisations (n=42)

Cette sous-catégorie regroupe les demandes visant à harmoniser les bases financières du système de pension. Cela inclut notamment les contributions appelant à une uniformisation des taux de cotisation, des plafonds cotisables et des modalités de versement, afin de garantir des obligations identiques pour tous les types d'emploi et d'assurer une transparence accrue du système.

« Un bon système de retraite devrait avant tout être étatique et uniforme, c'est-à-dire une caisse commune où tout le monde cotise, sans distinction entre les fonctionnaires et les salariés du secteur privé. » [ID : 1478]

## Égalité de traitement des types d'emploi (n=29)

Les contributions de cette sous-catégorie portent sur les inégalités entre les différents types d'emploi (notamment les fonctionnaires, les salariés et les professions libérales) et plaident pour une harmonisation de leurs conditions. Elles mettent l'accent sur l'uniformisation des règles de départ à la retraite et des modalités de calcul des pensions, dans le but de garantir un traitement équitable pour tous les travailleurs.

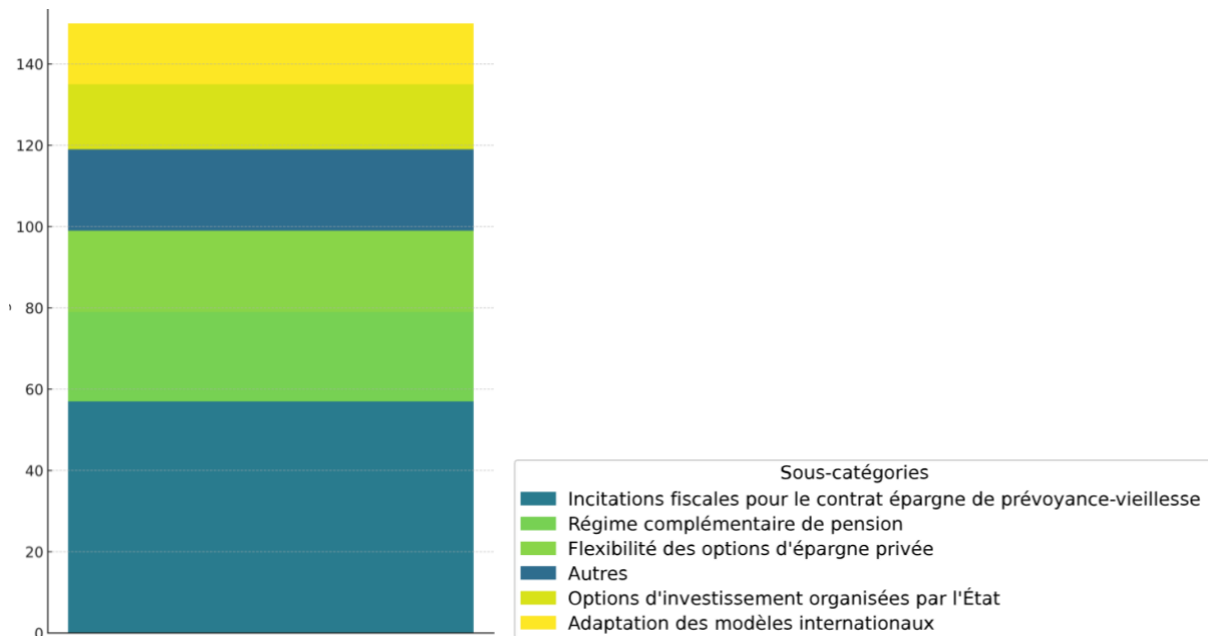
« Les mêmes droits et obligations devraient s'appliquer à tous les assurés au Luxembourg, y compris aux fonctionnaires de l'État et des communes. Il est essentiel de trouver une solution équilibrée pour empêcher que l'écart entre les pensions des fonctionnaires et celles des assurés du régime général ne se creuse davantage. Une telle différence flagrante n'a aucune légitimité sur le plan de la justice sociale. » [ID : 52]



## Prévoyance-vieillesse complémentaire, professionnelle et privée

Cette catégorie regroupe les commentaires relatifs à la prévoyance-vieillesse professionnelle et privée (les deuxième et troisième piliers du système de pension) en complément du système public (premier pilier). Il s'agit notamment d'incitations fiscales, de meilleures options d'investissement et d'une plus grande responsabilité individuelle.

**Fréquence** : Les différents aspects de la prévoyance-vieillesse professionnelle et privée sont évoqués à **150 reprises** dans les contributions.



**Résumé** : Les contributions de cette catégorie traitent du renforcement des modèles de prévoyance-vieillesse privés et professionnels. Les propositions incluent des incitations fiscales, l'introduction de la prévoyance-vieillesse professionnelle et des options d'épargne plus flexibles pour les produits de prévoyance-vieillesse privés.

L'augmentation de la déductibilité fiscale constitue un thème central et récurrent. La demande concrète d'élever le plafond actuel de 3 200 euros à au moins 6 000 euros revient fréquemment.

Un deuxième aspect largement débattu concerne la modernisation des options d'investissement. Une orientation claire vers des modèles internationaux, en particulier ceux des pays nordiques, est observée, où il est possible d'investir à titre privé dans des fonds garantis par l'État.

Le régime complémentaire de pension représente un troisième point de discussion majeur. L'amélioration des incitations fiscales pour les employeurs, combinée au souhait d'une plus grande flexibilité dans la mise en place des plans de prévoyance, occupe une place centrale dans les débats y relatifs.

On observe un large consensus autour de la demande d'un soutien accru de l'État pour la prévoyance-vieillesse privée. Les rares voix critiques mettent principalement en garde contre une privatisation excessive de la prévoyance-vieillesse.

### Détail des sous-catégories :

#### Incitations fiscales pour le contrat épargne de prévoyance-vieillesse (n=57)

Cette sous-catégorie regroupe toutes les propositions liées aux avantages fiscaux pour la prévoyance-vieillesse privée et professionnelle. Elle met l'accent sur l'augmentation des plafonds d'exonération, l'élargissement des possibilités de déduction fiscale et l'allègement fiscal lors du versement des pensions complémentaires.

« Les cotisations à la prévoyance-vieillesse privée facultative devraient bénéficier d'une déductibilité fiscale encore plus avantageuse. » [ID : 1946]

« Le régime de pension complémentaire pour particuliers doit être réformé dans la mesure où 1) le capital épargné à échéance de la pension complémentaire est exempt de toute forme d'impôts 2) le plafond déductible de 3200 EUR doit être augmenté de façon considérable à au moins 6000 EUR ». [ID : 216]

#### Régime complémentaire de pension (n=22)

Cette sous-catégorie rassemble les propositions visant à instaurer ou à élargir les régimes complémentaires de pension. L'accent est mis en particulier sur le rôle des employeurs dans la prévoyance vieillesse, avec des références fréquentes aux modèles internationaux.

« Les entreprises privées devraient être obligées d'avoir une Pension Complémentaire d'Entreprise pour leurs salariés qui est reprise et poursuivie en cas de changement d'employeur. » [ID : 437]

#### Flexibilité des options d'épargne privée (n=20)

Cette sous-catégorie regroupe les propositions visant à instaurer ou à élargir les régimes complémentaires de pension. Elle met particulièrement l'accent sur le rôle des employeurs dans la prévoyance vieillesse, avec des références fréquentes aux modèles internationaux.

« Les prestataires de pension complémentaire (même ceux qui existent déjà) devraient être contraints de proposer des solutions avec des frais très bas (par exemple des ETF sur le MSCI World). » [ID : 129]

« Laisser la possibilité aux individus de choisir des supports de placement performant pour leur produit retraite individuelle comme des ETF par exemple. » [ID : 1974]

## Options d'investissement organisées par l'État (n=16)

Cette sous-catégorie concerne les options d'investissement organisées ou garanties par l'État pour la prévoyance-vieillesse privée. Elle inclut notamment des concepts tels que les fonds étatiques, les obligations de retraite spécifiques ou les comptes d'investissement gérés par l'État.

« L'État propose des obligations spécifiques destinées à financer des projets innovants et porteurs d'avenir. Les citoyens peuvent être encouragés à souscrire à ces obligations de manière volontaire ou grâce à des incitations fiscales. » [ID : 505]

« Permettre aux citoyens de souscrire directement au Fonds souverain intergénérationnel en tant qu'alternative aux produits financiers classiques. » [ID: 1942]

## Adaptation des modèles internationaux (n=15)

Cette sous-catégorie regroupe des propositions visant à adopter ou adapter des modèles internationaux de prévoyance-vieillesse éprouvés (qu'ils concernent la prévoyance-vieillesse complémentaire privée ou professionnelle). Le système américain 401(k), le modèle suisse des trois piliers, ainsi que d'autres systèmes internationaux sont fréquemment cités comme exemples.

« Adopter un modèle similaire aux plans 401(k) américains me paraît être une solution très intéressante pour un pilier supplémentaire. » [ID : 2021]

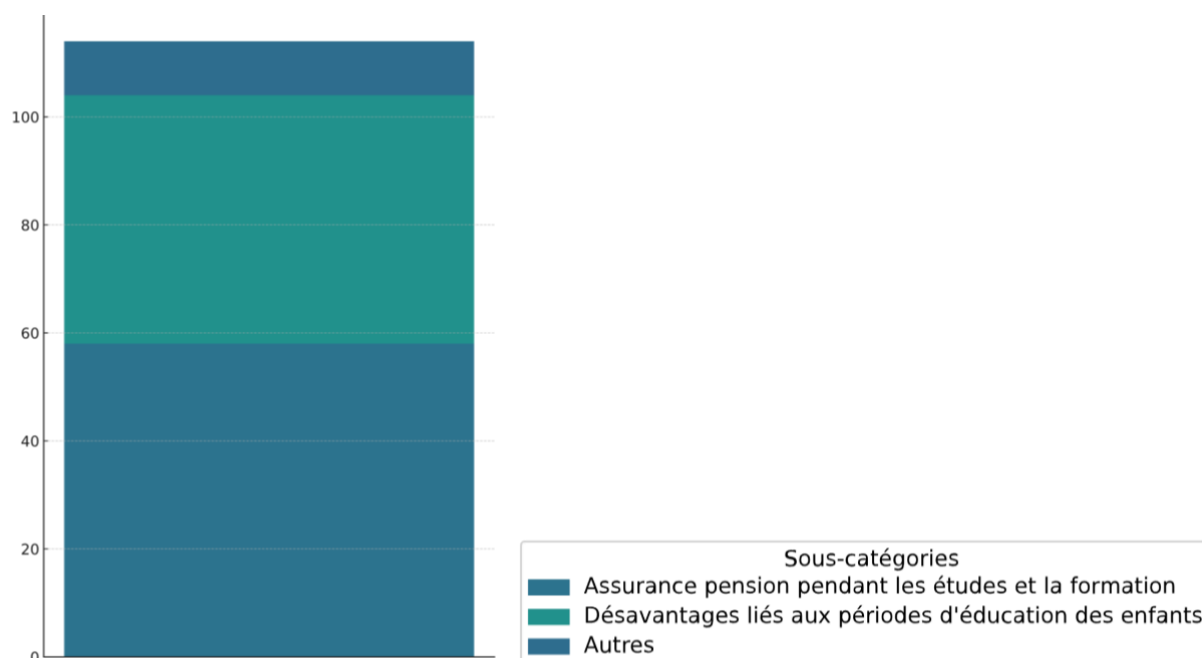
« Il faudrait prendre comme Exemple la Confédération Helvétique. Réduire en masse les cotisations prévoyances en faveur du système de prévoyance privé. » [ID : 360]

D'autres thèmes ont été abordés dans cette catégorie. Il s'agit des très rares propositions d'un complément à la pension (minimale) (n=8), de l'introduction d'un conseil ou d'une amélioration de l'information sur la prévoyance privée (n=6), de l'introduction d'une prévoyance-vieillesse privée obligatoire (n=4) et l'appel à un comportement solidaire (n=2).

## Prise en compte des situations de vie particulières

Cette catégorie regroupe des contributions portant sur la valorisation, en termes de droits à la retraite, des périodes non travaillées telles que l'éducation des enfants, les études, les soins ou le travail bénévole. Elle inclut à la fois des demandes pour une meilleure reconnaissance de ces périodes et des propositions visant à en limiter la prise en compte. Les aspects liés au genre ainsi que la prise en compte du travail à temps partiel y sont également abordés.

**Fréquence :** Les différents aspects de la prise en compte des situations de vie particulières sont évoqués à **114 reprises** dans les contributions.



**Résumé :** Les contributions de cette catégorie mettent en avant la nécessité de mieux intégrer les périodes d'études, d'éducation des enfants et de soins dans le calcul des pensions. Plus rarement, elles abordent des réglementations spécifiques concernant la pension de survie des veuves ainsi que des aspects liés au genre.

L'assurance pension pendant les études et la formation constitue l'une des préoccupations les plus souvent mentionnées. Un thème central et récurrent est la reconnaissance des périodes de formation dans le calcul des pensions.

Un deuxième aspect, presque aussi largement représenté, concerne les désavantages liés aux périodes d'éducation des enfants. Les critiques portent principalement sur le manque de compensation pour le travail à temps partiel et les interruptions de carrière. De nombreuses contributions mettent également en lumière la dimension historique des inégalités subies par les femmes dans le système de retraite.

La pension de survie et les régimes de partenariat constituent un troisième point de discussion, bien que nettement moins important. L'accent est mis ici sur la modernisation des réglementations existantes.

Ce qui ressort de manière frappante, c'est une argumentation fortement émotionnelle, souvent appuyée sur des expériences personnelles. Une attention particulière est accordée à la situation spécifique des femmes et des mères, avec des descriptions concrètes des inégalités liées au système actuel, ainsi qu'une mise en avant de l'importance sociale de l'éducation des enfants et de la formation.

On observe un large consensus en faveur d'une meilleure reconnaissance des périodes d'éducation et de formation. Les rares voix critiques font généralement référence aux coûts ou mettent en garde contre une extension excessive du principe de solidarité.

### **Détail des sous-catégories :**

#### Assurance pension pendant les études et la formation (n=58)

Cette sous-catégorie regroupe toutes les déclarations liées à la prise en compte des périodes de formation et d'études dans le calcul des droits à la retraite. Elle inclut notamment des propositions et revendications visant à reconnaître ces périodes a posteriori par le versement de cotisations, ainsi qu'à souligner leur impact sur la future pension.

« ... la possibilité pour les étudiants de cotiser rétroactivement à la caisse de pension pendant les années d'études afin d'améliorer leurs droits à la retraite. » [ID : 572]

#### Désavantages liés aux périodes d'éducation des enfants (n=46)

Cette sous-catégorie regroupe toutes les déclarations concernant les désavantages en matière de pension liés à l'éducation des enfants, notamment pour les familles monoparentales. Elle aborde à la fois l'absence de cotisations retraite pendant les périodes consacrées à l'éducation des enfants et les effets négatifs du travail à temps partiel qui en découle. Les conséquences à long terme sur le montant des pensions occupent une place centrale.

« C'est le cas des monoparentaux ou des mères au foyer (pendant cette période, aucune cotisation de pension n'a généralement été versée), ou encore de ceux qui ont travaillé à temps partiel en tant que monoparentaux. Ces situations, souvent insuffisamment prises en compte, entraînent une réduction drastique du montant de la pension. » [ID : 835]

« Actuellement, un écart entre les sexes persiste, et de nombreuses femmes sont pénalisées pour leurs périodes d'interruption de carrière ou de travail à temps partiel. » [ID : 917]

#### Pension de survie et régimes de partenariat (n=9)

Cette sous-catégorie regroupe des déclarations concernant les règles liées à la pension de survie et leurs impacts sur les partenariats de vie. Elle traite notamment de la

problématique de la perte de cette pension en cas de remariage et des conséquences sociales et relationnelles qui en résultent. Les questions de dépendance financière y sont également abordées.

« La suppression de la pension de survie en cas de remariage pose un problème pour les femmes. Elles se retrouvent souvent en situation de dépendance. Beaucoup renoncent à se marier pour cette raison, bien qu'elles soient en relation stable avec leur partenaire, sans toutefois bénéficier des mêmes garanties que les couples mariés en cas de maladie ou de décès. » [ID : 563]

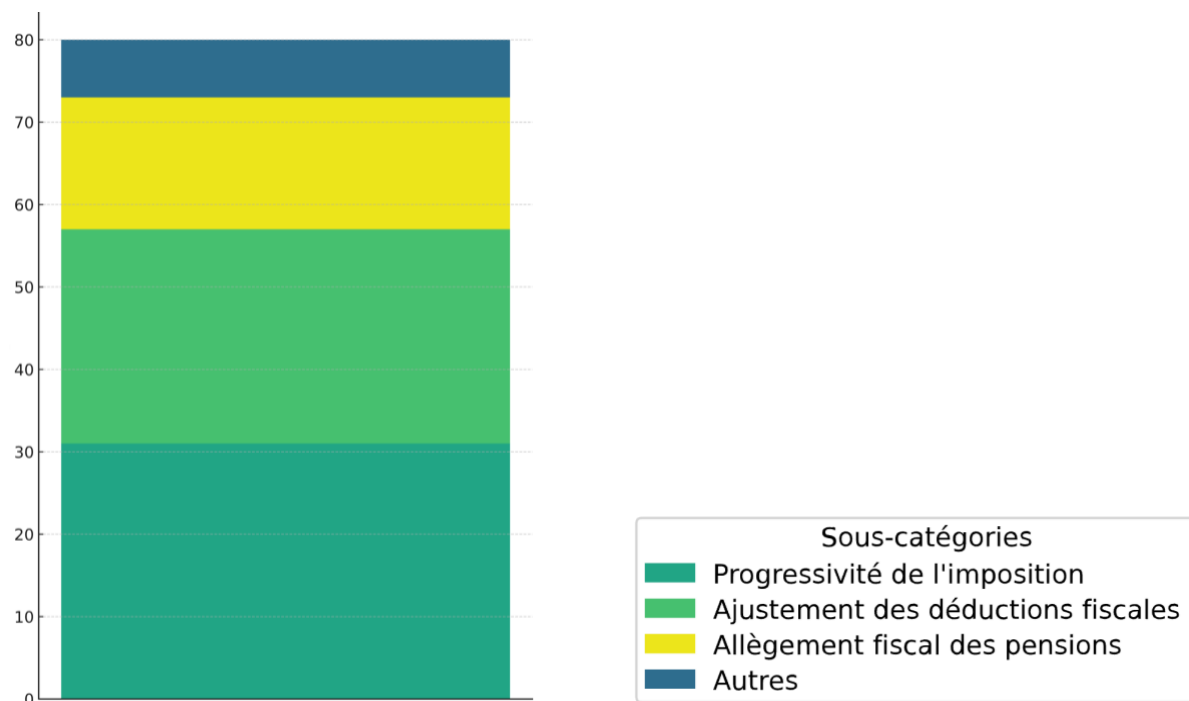
Dans cette catégorie, un autre sujet, celui de l'égalité des genres, a été abordé de manière très rare (n=1).

## Fiscalité des pensions

Cette catégorie regroupe les propositions concernant le traitement fiscal des revenus de pension. Elle inclut notamment des dispositions sur les abattements fiscaux, les taux d'imposition progressifs et d'autres mesures liées à la taxation des pensions versées.

Cette catégorie concerne la fiscalité appliquée aux pensions après leur versement, et non l'introduction de nouveaux types ou sources d'imposition pour financer le système de retraite (voir chapitre « Modèles alternatifs de financement du système de pension

**Fréquence :** Les différents aspects de la fiscalité des pensions sont évoqués à **80 reprises** dans les contributions.



**Résumé :** Dans cette catégorie, les principaux sujets de préoccupation sont l'introduction de taux d'imposition progressifs, l'ajustement des déductions fiscales existantes et les demandes d'allègement fiscal sur les pensions.

Un thème central et récurrent est l'allègement fiscal des petites pensions. La demande d'exonérer les pensions allant jusqu'à trois fois le salaire minimum revient fréquemment.

Un deuxième aspect largement débattu concerne l'ajustement des déductions fiscales. Les critiques du système actuel sont particulièrement prononcées. De nombreuses contributions appellent à une réforme en profondeur de la fiscalité des pensions, intégrant une dimension sociale claire.

On observe un large consensus en faveur d'une fiscalité socialement échelonnée. Les rares voix critiques expriment des inquiétudes quant à une charge excessive pour les pensions élevées et ses éventuelles répercussions sur le financement du système.

## Détail des sous-catégories :

### Progressivité de l'imposition (n=31)

Cette sous-catégorie porte sur les propositions visant à introduire des taux d'imposition progressifs appliqués aux pensions les plus élevées. L'objectif est de responsabiliser davantage les groupes à revenus élevés grâce à une fiscalité progressive et d'améliorer l'équité fiscale au sein du système de retraite.

« 2. les montants des retraites à partir de 4000 euros brut taxer à 0.5 % Les montants des retraites à partir de 5000 euros brut taxer à 1.5 % Etc. » [ID : 478]

### Ajustement des déductions fiscales (n=26)

Cette sous-catégorie regroupe des propositions visant à modifier les déductions fiscales appliquées aux pensions. Elles incluent aussi bien des demandes d'augmentation que de réduction des déductions fiscales mensuelles. Des suggestions concrètes sont souvent formulées concernant le montant des déductions ou l'utilisation des recettes fiscales.

« Augmenter légèrement la retenue mensuelle sur les pensions. » [ID : 647]

« Versez donc les recettes fiscales à la caisse de pension. » [ID : 1763]

### Allègement fiscal des pensions (n=16)

Cette sous-catégorie regroupe les demandes de réduction ou de suppression totale de la fiscalité appliquée aux pensions. Elle inclut des propositions d'exonérations fiscales forfaitaires ainsi que des abattements spécifiques pour les revenus des retraités. Ces demandes sont souvent justifiées par la perception d'une double imposition ou d'une charge fiscale jugée excessive pour les retraités.

« Le système de pension luxembourgeois ne devrait pas être soumis à l'impôt et devrait être entièrement exonéré. » [ID : 967]

Dans cette catégorie, une minorité plaide également pour une imposition différenciée selon le statut professionnel, incluant des dispositions spécifiques pour le travail à temps partiel à l'âge de la retraite et la préretraite (n=7).



## Liens entre les résultats

Ce chapitre explore les liens entre les catégories thématiques présentées précédemment. De nombreuses contributions établissent des connexions entre plusieurs thèmes et formulent des propositions qui s'articulent autour de ceux-ci. L'objectif de ce chapitre est de présenter une vue d'ensemble des préoccupations et propositions centrales.

### Clusters de connexion

L'analyse met en évidence une grande diversité d'arguments et de thèmes étroitement interconnectés. En examinant les relations entre ces différents thèmes, trois clusters dominants émergent, chacun avec ses propres schémas de connexions. Ces clusters de connexion apparaissent régulièrement dans les contributions et peuvent être considérés comme des domaines thématiques essentiels pour les participants.

#### Cluster équité

Le premier cluster concerne les aspects d'équité, notamment l'équité intergénérationnelle et l'harmonisation entre les systèmes de retraite des employés du secteur privé et ceux du secteur public. Le cluster lié à l'équité apparaît comme l'un des modèles les plus forts dans les contributions.

Le lien étroit entre le montant des pensions et l'harmonisation du système est particulièrement frappant. Cette combinaison, en plus d'être fréquente, s'appuie sur une structure argumentative claire : partant d'une critique des inégalités existantes, notamment entre le secteur public et le secteur privé, des propositions concrètes d'harmonisation sont avancées. Les citoyens associent souvent leurs observations sur les écarts de niveaux de pension à des demandes d'unification des systèmes.

L'équité intergénérationnelle occupe également une place centrale dans ce contexte. Elle concerne l'analyse à long terme des flux entrants et sortants, ainsi que les stratégies d'épargne, et rejoint ici le domaine thématique de la « durabilité ».

#### Cluster durabilité

Le deuxième cluster se concentre sur les aspects de durabilité, en intégrant à la fois la durabilité financière et environnementale. Il associe les évolutions démographiques aux questions de financement et à l'équité intergénérationnelle.

On observe ici une approche différenciée de la stabilité à long terme du système, souvent liée à des propositions de modèles alternatifs de financement et d'ajustement des taux de cotisation. Les questions de durabilité sont également associées à des stratégies d'investissement concrètes, comme les suggestions de placements durables pour les réserves de retraite.

## Cluster adaptabilité

Le troisième cluster porte sur les aspects liés à l'adaptabilité du système de pension. Il englobe à la fois des solutions de transition individuelles et des ajustements spécifiques à certaines professions. Ce cluster met en lumière les liens étroits entre l'âge de la retraite, la charge professionnelle et les situations individuelles. Il illustre particulièrement comment les citoyens articulent différents aspects du système pour proposer des solutions flexibles et équitables.

Les argumentations de ce cluster se distinguent par une grande sensibilité aux diverses réalités de la vie. Elles abordent généralement les contraintes spécifiques à certaines professions, les conséquences financières et les situations de vie individuelles. Le lien fréquent entre le travail physique et les appels à des modèles de retraite flexibles ressort de manière particulièrement marquante.

## Schémas argumentatifs

En examinant les arguments des contributions dans le contexte d'une éventuelle réforme du système de pension, trois types de schémas argumentatifs se dégagent, apparaissant dans des proportions comparables.

### Argumentation conservatrice

L'argumentation conservatrice représente environ 30 % des contributions individuelles. Ces arguments insistent sur la nécessité de maintenir le système tel qu'il est, et d'assurer la pérennité des prestations. Seules des adaptations ponctuelles sont proposées. Voici quelques exemples représentatifs de ces contributions :

« Le système actuel devrait être maintenu, et les réserves ou excédents devraient être investis de manière rentable tout en étant protégés contre les pertes. Il n'existe presque aucun autre système de retraite en Europe qui soit aussi performant que celui du Luxembourg, et il ne devrait en aucun cas être privatisé. » [ID : 695]

### Argumentation réformiste

L'argumentation réformiste représente environ 25 % des contributions individuelles. L'accent est mis sur l'adaptabilité à des situations de vie changeantes, sur sa flexibilité et sur la prise en compte de nouveaux besoins. Cependant, la structure de base du système reste inchangée. Des déclarations telles que celles-ci en témoignent :

« Permettre aux individus de travailler jusqu'à 65 ans tout en organisant les 5 dernières années de travail de manière flexible (travailler à 80%) tout en cotisant 100% à la caisse de pension par le biais d'une part salariale plus élevée. » [ID : 433]

### Argumentation transformatrice

L'argumentation transformatrice représente environ 20 % des contributions individuelles. Elles préconisent des changements plus fondamentaux et des approches innovantes, notamment par l'identification de sources de financement non conventionnelles ou d'une approche qui s'éloigne du modèle de croissance. Dans cette perspective, la structure du système de pension serait profondément repensée. Voici un exemple concret :

« Il faudrait privatiser complètement la prévoyance-vieillesse jusqu'à un minimum de subsistance. [...] En nous rendant dépendants de la croissance, nous devenons également tributaires de l'immigration et de la démographie. [...] Avec le système actuel, les personnes qui ont aujourd'hui 18 ans n'ont aucune chance de bénéficier un jour d'une pension. »  
[ID : 792]

Pour l'analyse quantitative, les segments codés selon le contenu ont été examinés en lien avec des marqueurs linguistiques. Toutefois, en raison de l'apparition de formes mixtes lors de la classification et de segments impossibles à catégoriser, la somme des données n'atteint pas un total de 100 %. Les contributions textuellement similaires ont été prises en compte une seule fois par langue. Si toutes ces contributions avaient été intégralement comptabilisées, la part de l'argumentation conservatrice aurait nettement augmenté, tandis que celle de l'argumentation transformative aurait légèrement progressé. Ces éléments sont détaillés dans la section « Méthodologie d'évaluation

## Chaînes d'argumentation

Parmi les contributions, on observe une grande hétérogénéité dans la profondeur de l'argumentation et les motivations exprimées. Certaines se limitent à des aspects isolés, tandis que d'autres développent des chaînes argumentatives plus complexes, intégrant plusieurs dimensions du système. En examinant les chaînes d'argumentation et les motivations sous-jacentes, les types suivants se dégagent :

### Argumentations systémiques

Les argumentations systémiques considèrent la structure globale du système de pension et inscrivent les propositions de réforme dans un contexte plus large. Elles se distinguent par leur complexité et par l'interconnexion de divers aspects. Un exemple type est la mise en relation des appels à l'harmonisation, des questions de financement et des aspects liés à l'équité.

### Argumentations basées sur l'expérience

Les argumentations basées sur l'expérience s'appuient sur des réalités de vie concrètes qu'elles mettent en relation avec des questions systémiques. Ces modèles d'argumentation sont particulièrement fréquents dans des domaines tels que la charge professionnelle ou la reconnaissance des périodes consacrées à l'éducation des enfants. Fortement ancrés dans le quotidien, ils débouchent parfois sur des propositions de réforme ambitieuses et de grande envergure.

### Argumentations orientées vers l'avenir

Les argumentations orientées vers l'avenir mettent fortement l'accent sur la durabilité et le développement à long terme du système. Elles associent souvent l'aspect démographique aux questions de financement et à l'équité intergénérationnelle. Dans ce contexte, le lien fréquent avec des modèles alternatifs de financement et d'investissement est particulièrement intéressant.

## Propositions de solutions interconnectées

En examinant les propositions de solutions concrètes, on observe un tissu complexe d'idées de réformes interconnectées. Si certaines contributions se concentrent sur un aspect spécifique, apparemment bien délimité, la combinaison de différentes approches pour constituer un ensemble intégré de solutions apparaît comme une caractéristique majeure à souligner.

Dans le domaine de la **structure des cotisations et des montants des pensions**, le modèle progressif domine largement. Les propositions concrètes associent fréquemment la suppression du plafond cotisable à un plafonnement du montant maximal des pensions. Cette combinaison est souvent justifiée par des arguments d'équité et complétée par des propositions d'augmentation modérée des taux de cotisation. Les chaînes d'argumentation typiques commencent par une critique du plafond cotisable actuel (fixé à cinq fois le salaire minimum), avancent l'idée d'un assujettissement illimité aux cotisations, et se concluent par des mesures concrètes de plafonnement des pensions élevées, par exemple à 2,5 fois le salaire minimum.

Dans le domaine de l'**harmonisation des systèmes**, les solutions proposées sont étroitement interconnectées et prennent en compte différents aspects du système. Les propositions varient entre une uniformisation complète des systèmes, des modèles de transition progressive, et des approches différenciées qui maintiennent certaines spécificités tout en favorisant un alignement général. Ces propositions sont fréquemment associées à des enjeux liés à la structure des cotisations et à la charge professionnelle.

# Mentions légales

## Rapport d'analyse « Schwätz mat! »

« Faites-nous part de vos propositions pour une prévoyance vieillesse »

Évaluation des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique en ligne réalisée du 4 octobre au 2 décembre 2024.

## Évaluation indépendante par :

Snakke & Co. s.à r.l.  
29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1331 Luxembourg  
[www.snakke.lu](http://www.snakke.lu)

# Snakke & Co.

a Zebralog - Yellow Ball cooperation

Auteurs et autrices :

Hannah Münster, Liz Thielen, Konstantin Wolf

Version originale en allemand.

Traduction : Service Information et Presse (SIP), 2025 (ME/LU).

Seule la version originale fait foi.

## Mandatée par :

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale  
1, rue Charles Darwin  
L-1433 Luxembourg



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale